

CHIFFRES-CLÉS DE L'ARTISANAT



2024

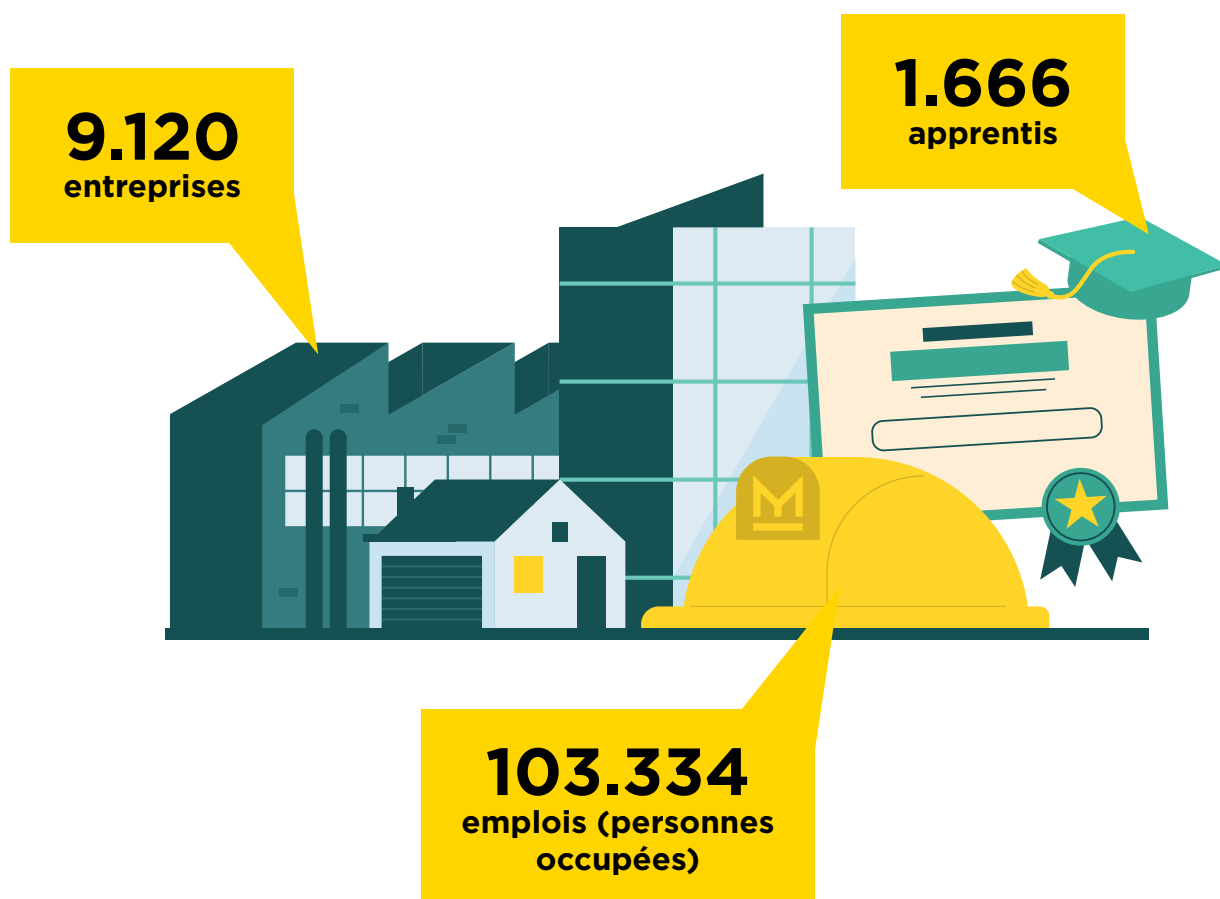
The background features a vibrant yellow sky with white clouds. A large pair of scissors is positioned as if cutting the number '0'. To the left, a yellow construction crane stands behind a white building with a grid of windows. A hand holding a hammer is shown on the left side. In the foreground, there are stylized green trees, a white cow, a brown bicycle, and a pink cake with heart decorations. The bottom of the image has a teal gradient background.



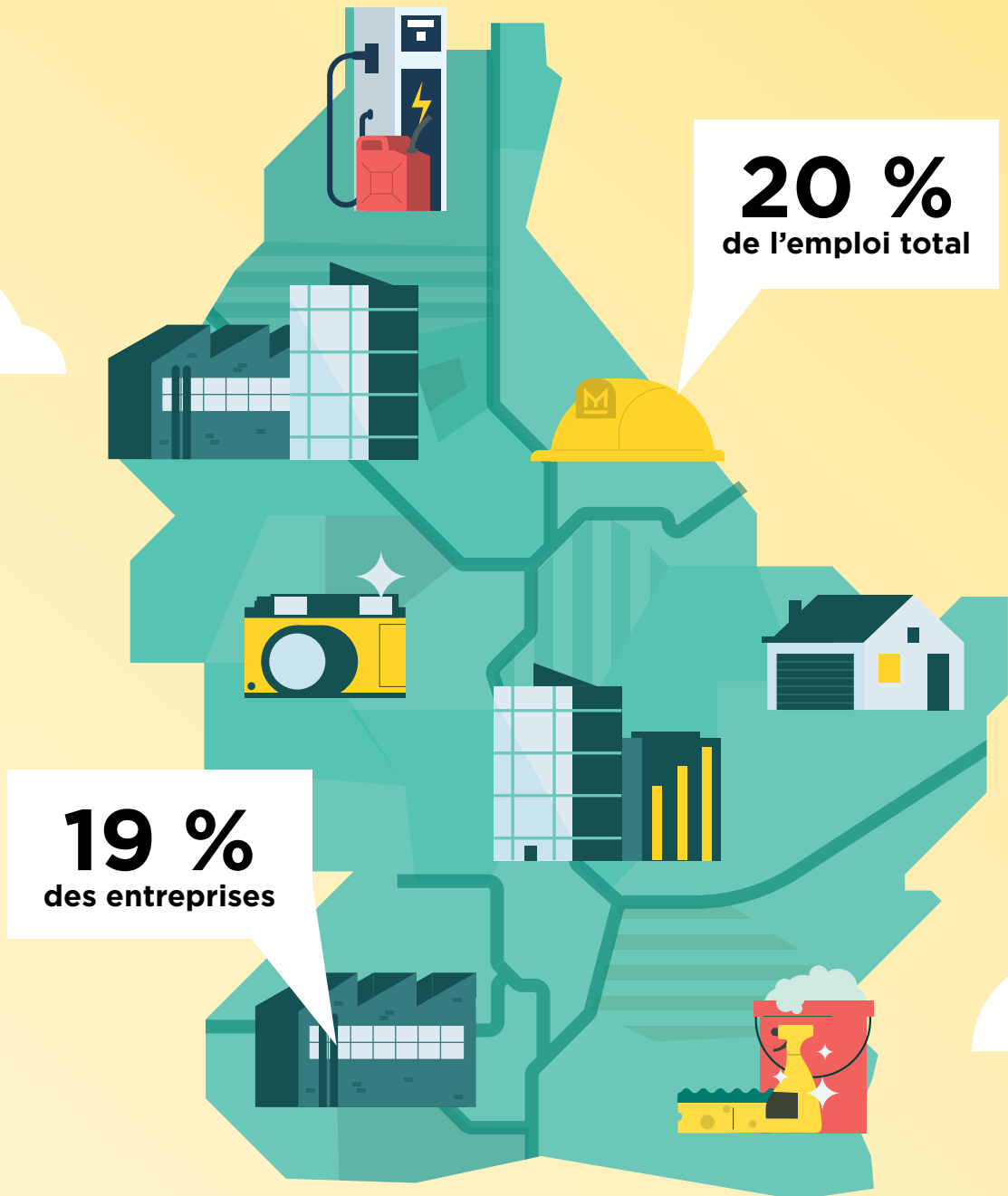
**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG

**De Partner
vum Handwierk**

L'ARTISANAT SE MAINTIENT AU-DESSUS DES 100.000 EMPLOIS



PAR RAPPORT À L'ÉCONOMIE DANS SON ENSEMBLE, L'ARTISANAT REPRÉSENTE...



L'ARTISANAT : UN SECTEUR DIVERSIFIÉ

L'ARTISANAT INTERVIENT DANS TOUS LES DOMAINES DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ACTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION

PRODUCTEUR DE BIENS DE CONSOMMATION

SOUS-TRAITANT DE L'INDUSTRIE

MONTAGE, MAINTENANCE ET RÉPARATION DE PRODUITS DE TOUTES SORTES

PROTAGONISTE IMPORTANT DANS LE DOMAINE CULTUREL

PRESTATAIRE DE SERVICES

L'ARTISANAT EST

LE PREMIER EMPLOYEUR DU LUXEMBOURG

LA PREMIÈRE ENTREPRISE FORMATRICE

Remarque : le plus grand soin a été apporté à la rédaction de cette brochure.
Toutefois, la Chambre des Métiers décline toute responsabilité concernant les erreurs éventuelles.

© Chambre des Métiers, mars 2025

Il est interdit, sauf accord écrit préalable de la Chambre des Métiers, de reproduire ou de traduire partiellement ou totalement le présent ouvrage.

SOMMAIRE

L'ARTISANAT : BAISSÉ INÉDITE DE L'EMPLOI	6
ÉVOLUTION CONJONCTURELLE	8
RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE	10
STIMULER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE	11
L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN D'ŒUVRE FRONTALIÈRE	12
L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION	13
LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT	14
L'ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »	16
L'ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME	17
RÔLE DE L'ARTISANAT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
COMMENT LES ARTISANS SOUTIENNENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET S'Y PRÉPARENT	19
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ARTISANAT : LA LABÉLISATION	20
LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT	22
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT	23
L'ARTISANAT ACCOMPAGNE ET OFFRE DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE	24
LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES : L'APPRENTISSAGE	25
BREVET DE MAÎTRISE ET FORMATION CONTINUE : UNE ALLIANCE POUR L'EXCELLENCE	26
LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE ARTISANAT ACTUEL	27
LES ENTREPRISES DOUBLENT DE TAILLE APRÈS 5 ANS	28
L'IMPORTANCE DE L'ARTISANAT EN GRANDE RÉGION	29
RÉFORME DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT : CRÉATION ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX CORPS DE MÉTIER AU SEIN DES CLUSTERS ARTISANAUX	30
RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS	31
LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT	32
ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT	40

L'ARTISANAT : BAISSÉ INÉDITE DE L'EMPLOI

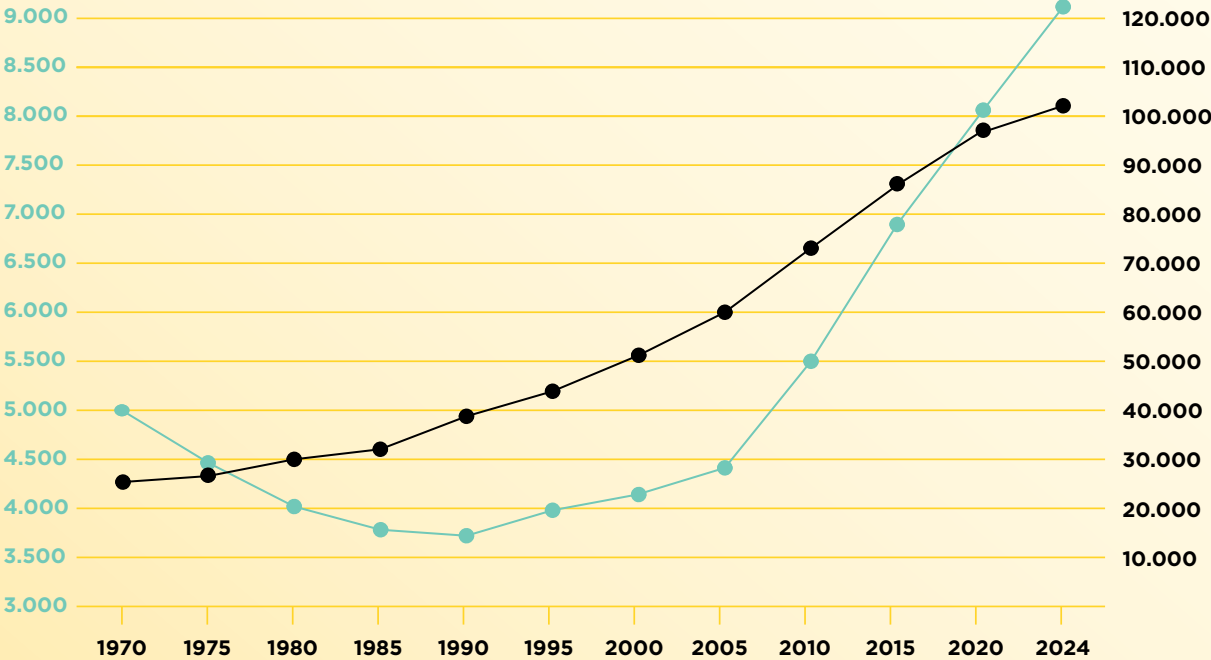
	1990	2000	2010	2020	2024	2023/24	VARIATION(%)
NOMBRE D'ENTREPRISES	3.724	4.153	5.499	8.031	9.120	176	2 %
SALARIÉS	34.146	46.756	68.261	92.724	95.256	-4.156	-4 %
+ NON-SALARIÉS	4.705	4.409	4.727	7.083	8.078	409	5 %
= EMPLOI TOTAL	38.851	51.165	72.988	99.807	103.334	-3.747	-4 %
TAILLE MOYENNE	10	12	13	12	11	-1	-5 %



ENTREPRISES



EMPLOIS



UNE CROISSANCE CONTRASTÉE DU NOMBRE D'ENTREPRISES

En 2024, l'Artisanat comptait 9.120 entreprises, enregistrant une progression nette de 2 % (+176 entreprises) par rapport à 2023. Cette augmentation nette découle de **737 créations d'entreprises** et **561 radiations** sur l'année (cf. p. 10). Bien que l'Artisanat continue d'enregistrer une croissance globale du nombre d'entreprises, un contraste important est observé au sein de cette dynamique entrepreneuriale. En effet, derrière la création nette d'entreprises dans certains secteurs tels que la communication se cache en réalité une baisse dans d'autres secteurs de l'Artisanat, en particulier dans la construction.

BAISSE INÉDITE DE L'EMPLOI DANS L'ARTISANAT

Depuis 1970, l'Artisanat a vu son emploi total croître à un rythme annuel moyen de 3 %, avec une taille moyenne des entreprises passant de 5 salariés en 1970 à 11,3 salariés en 2024. Néanmoins, 2024 a été marqué par une rupture de cette croissance de l'emploi, en affichant une **baisse de 4 %**.

IMPACT DES CRISES RÉCENTES SUR L'EMPLOI

Entre 2023 et 2024, l'Artisanat a accusé une perte nette de 3.747 emplois, rompant la tendance haussière ininterrompue depuis plusieurs années en matière d'emploi. En effet, entre 2010 et 2023, le secteur enregistrait une **progression annuelle moyenne de 2.620 emplois**, soulignant désormais l'impact effectif des crises économiques récentes sur le marché de l'emploi. **De cette baisse effective du nombre d'artisans résulte une contraction des capacités de production futures avec une reprise de l'activité qui risque de se retrouver ralentie, notamment dans le secteur de la construction.**

UNE ÉVOLUTION HÉTÉROGÈNE SELON LES SECTEURS

Certaines branches, comme le nettoyage de bâtiments, la communication ou encore le cluster créations florales, entretien des forêts et jardins sont parvenus à se maintenir en 2024, tant en termes de nombre d'entreprises que d'emplois. En revanche, plusieurs **groupes de métiers liés à la construction** tels que le gros-œuvre et le génie civil, la fermeture du bâtiment ou encore le parachèvement **ont été particulièrement marqués par les répercussions des crises économiques récentes** (cf. pp 32-39).

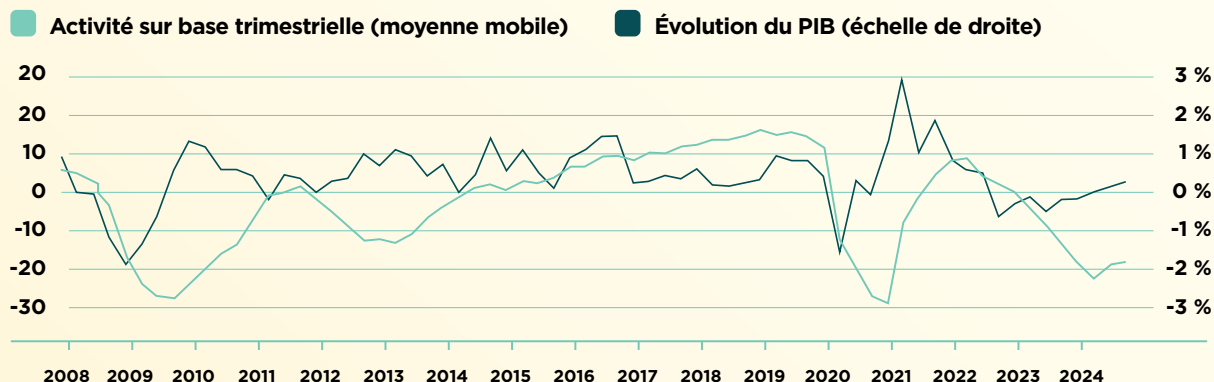
+176
ENTREPRISES

-4.156
SALARIÉS

-3.747
PERSONNES
OCCUPÉES
(SALARIÉS,
GÉRANTS ET
AIDANTS
FAMILIAUX)

ÉVOLUTION CONJONCTURELLE

INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT



L'échelle de gauche représente la différence entre le pourcentage des entreprises déclarant une hausse de l'activité et celles constatant une baisse.

UNE REPRISE ÉCONOMIQUE ENCORE INCERTAINE

Après une année 2024 marquée par de fortes perturbations, en particulier dans le secteur de la construction, les perspectives économiques demeurent pessimistes et une reprise globale n'est pas encore en vue. Le secteur de l'Artisanat au Luxembourg reste confronté à des défis significatifs, bien que certains signes précurseurs d'une amélioration continuent à se profiler à l'horizon 2025-26.

INFLATION EN BAISSSE, CONTEXTE FAVORABLE EN VUE ?

La baisse continue de l'inflation dans l'Union européenne, approchant l'objectif de 2 %, pourrait offrir un environnement plus propice à l'Artisanat sous condition que les banques baissent leurs taux d'intérêts et améliorent les conditions d'accès au financement. Toutefois, les mesures gouvernementales et le relâchement des politiques monétaires n'ont pas encore suffi à stimuler efficacement la demande, notamment dans le logement neuf (VEFA).

DES SECTEURS EN SOUFFRANCE DEPUIS 2023

Certains métiers de l'Alimentation et du groupe Mode, Santé & Hygiène subissent des difficultés persistantes depuis fin 2023. Concernant l'alimentation, c'est le segment B2B qui a montré des signes de difficulté, avec une baisse significative des achats de la part des entreprises.

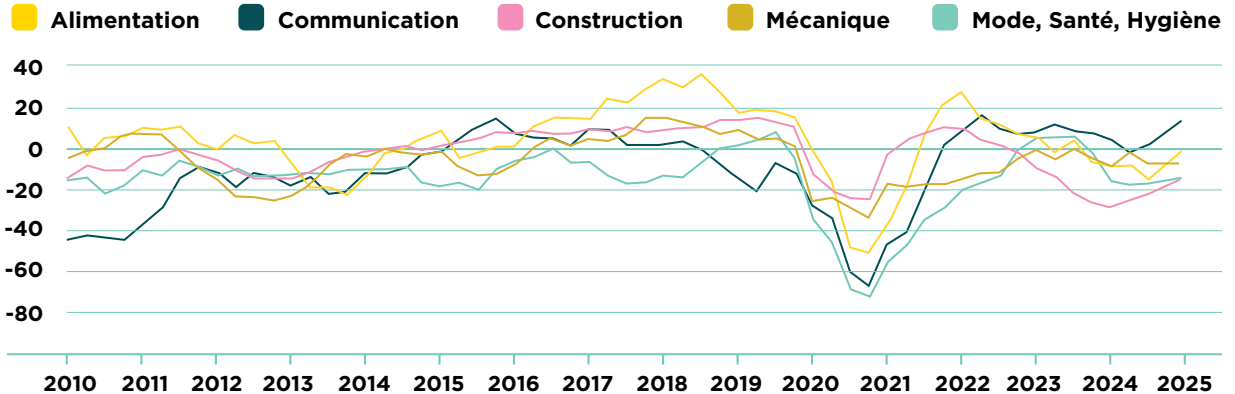
LA FRAGILITÉ DES INVESTISSEMENTS

Les investissements restent faibles en 2024, freinés par la prudence des entreprises et un accès au financement difficile, surtout pour les PME. Cette frilosité limite la relance économique globale et renforce les incertitudes à court terme pour l'Artisanat.

L'ARTISANAT : UN PILIER ÉCONOMIQUE NATIONAL

L'Artisanat, représentant **environ 10 % du PIB luxembourgeois**, suit la tendance globale de l'économie nationale. Une analyse à long terme révèle que le secteur de la construction évolue avec un certain décalage par rapport à l'économie nationale, comme le reflète le graphique ci-dessus.

INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ PAR GROUPE DE CLUSTERS



NAVIGUER DANS UN CONTEXTE DE POLYCRISE

La pandémie de Covid, les bouleversements climatiques, la guerre en Ukraine, la flambée inflationniste, la hausse des taux d'intérêts, les dettes publiques dans la zone euro, la stagnation économique, ... autant de crises diverses, actuelles ou potentielles, qui ne cessent de mettre à rude épreuve les différents secteurs de l'Artisanat.

LE MARCHÉ DU LOGEMENT EN CRISE

Le secteur résidentiel enregistre une **chute de 16 % du nombre d'autorisations de bâtir au 3e trimestre 2024 par rapport à 2023**. Tandis que les ventes reprennent progressivement depuis le 1er trimestre 2024, ce sont les appartements existants qui bénéficient de cette dynamique, laissant les nouvelles constructions en difficulté et amplifiant la pénurie de logements abordables.

CONSTRUCTION : LE SECTEUR DÉPLORE L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE ANTICYCLIQUE RENFORCÉE

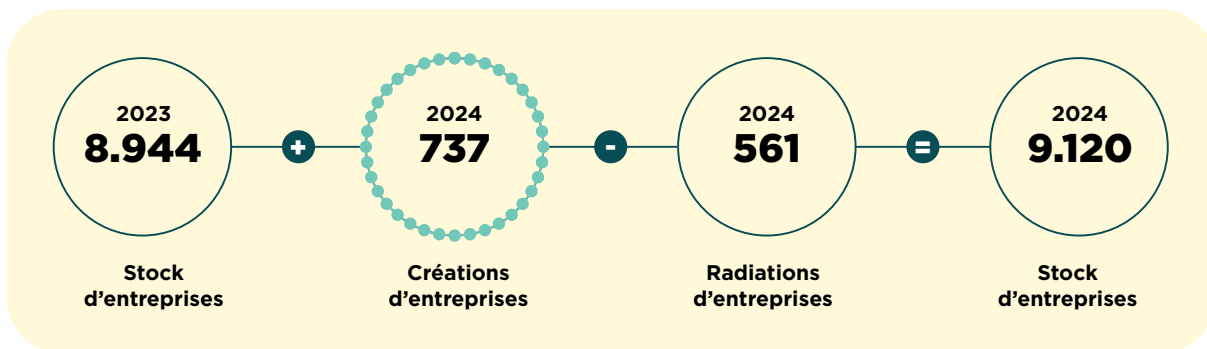
La pénurie de la demande privée est accompagnée par un niveau insuffisant de soumissions publiques, entraîne une situation concurrentielle malsaine sur le marché de la

commande publique. L'enveloppe budgétaire dédiée à la crise du logement devrait être augmentée significativement, que ce soit à travers l'acquisition de VEFA supplémentaires sur le marché privé, le lancement de nouvelles constructions de logements par le biais de promoteurs publics ou encore le développement de modèles innovants de construction de logements abordables en partenariats public-privé (PPP). Ces investissements publics sont nécessaires afin de maintenir le personnel du secteur de la construction dans l'emploi, mais aussi afin d'atténuer à moyen terme le problème de la pénurie de logements.

MESURES GOUVERNEMENTALES À IMPACT LIMITÉ

Les mesures gouvernementales prises pour stimuler la reprise des ventes de VEFA commencent tout juste à porter leurs fruits depuis fin 2024, les promoteurs signalant un regain d'intérêt de la part des clients potentiels. Or, **c'est encore souvent le financement qui fait défaut, les banques étant trop frileuses**. Dans ce contexte, il appartient aux organismes bancaires de jouer leur rôle dans la relance des activités du secteur de la construction, en reflétant plus justement la baisse des taux suite au relâchement progressif des politiques monétaires ainsi qu'en acceptant plus de dossiers.

RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE



UN RENOUVELLEMENT DYNAMIQUE MALGRÉ LES DÉFIS

En 2024, le secteur artisanal a enregistré une **création nette de 176 entreprises**, résultant de **737 créations et 561 radiations**. Cette performance est certes inférieure à celle enregistrée en 2023 (+356 entreprises nettes), mais elle continue de refléter un esprit entrepreneurial résilient face aux crises, au moins dans certains secteurs de l'Artisanat. En effet, les activités les plus prisées en 2024 ont été celle du photographe-cadreur comptant pour 15 % des créations, du nettoyeur de bâtiments et de monuments (5 %) et de l'exploitant d'un atelier graphique (5 %).

STATUTS JURIDIQUES LES PLUS UTILISÉS

Alors que la **SÀRL reste la forme juridique dominante, encore utilisée par 55 % des sociétés, la SÀRL-S**, avec sa simplicité et ses faibles exigences de capital, continue de gagner en popularité, atteignant **11 % des entreprises artisanales totales**.

En matière de création, les entreprises individuelles représentent **la moitié des créations**. Plus d'une entreprise sur 4 créées en 2024 revêt le statut juridique de la **SÀRL-S**. Les **SÀRL**, quant à elles, représentent **21 % des créations d'entreprises**.

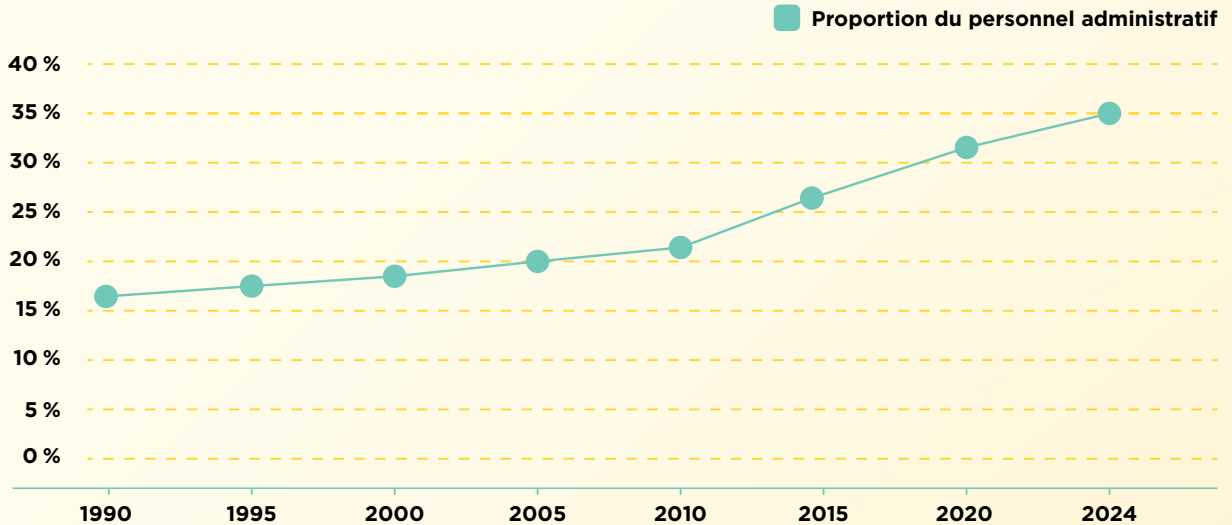
RADIATIONS ET ROBUSTESSE DES ENTREPRISES

Sur les 561 radiations en 2024, **13 % des entreprises ont cessé leur activité pour cause de faillite**. Une part significative des radiations concerne les entreprises individuelles (37 %), tandis que les SA démontrent une meilleure robustesse, ne représentant que 7 % des radiations. Une majeure partie des radiations est également à attribuer aux SÀRL, comptant pour 43 % des radiations, alors que la version simplifiée de cette structure (SÀRL-S) représente 13 % des radiations en 2024.

LES DÉFIS DE L'ENTREPRENEURIAT ARTISANAL

La hausse des radiations volontaires en 2024 continue d'illustrer les pressions subies par les chefs d'entreprises, nombreux à opter pour une cessation d'activité plutôt que de tomber en faillite. Cette tendance est confirmée à travers le nombre inquiétant d'entreprises établies de longue date qui décident d'arrêter leur activité dans ces conditions démontrant une fragilisation grandissante du secteur.

STIMULER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE



LES DÉFIS STRUCTURELS DES ENTREPRISES PÈSENT SUR L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Les entreprises artisanales rencontrent des **difficultés croissantes qui freinent leur développement**.

Depuis 1990, la **part du personnel administratif a plus que doublé**, atteignant 35 % en 2024, augmentant les coûts de fonctionnement et réduisant la productivité. Selon les données de la Commission européenne, la **productivité de la construction a baissé de 26 %** au Luxembourg entre 2019 et 2023. Un autre défi freinant la productivité des entreprises est la gestion des salariés absents, le **taux d'absentéisme (hors COVID-19) s'élevant à 4,4 % en 2023**.

Par ailleurs, **il devient de plus en plus difficile de retenir les talents nécessaires dans le secteur privé**, le fossé en termes de rémunération existant entre le secteur public et le secteur privé se creusant davantage. Au cours des dernières années, un emploi sur deux a été créé dans la fonction publique.

DES SOLUTIONS POUR LES PME, NOTAMMENT ARTISANALES

Pour soutenir les entreprises artisanales et les PME, plusieurs mesures sont proposées :

- **RÉDUCTION DES CHARGES ADMINISTRATIVES :**
Une simplification des démarches permettrait aux entrepreneurs de se concentrer sur leur activité.
- **ORGANISATION FLEXIBLE DU TEMPS DE TRAVAIL :**
Une adaptation des horaires aux besoins des employeurs et salariés améliorerait l'efficacité.
- **FISCALITÉ INCITATIVE :**
Un cadre fiscal avantageux encouragerait la création et le développement des PME.
- **OPTIMISATION DE L'ACCÈS AU FINANCEMENT :**
Des solutions adaptées stimuleraient les investissements et la croissance durable.

L'ARTISANAT DÉPEND DE PLUS EN PLUS DE LA MAIN-D'ŒUVRE FRONTALIÈRE

NATIONALITÉ ET PAYS DE RÉSIDENCE DES SALARIÉS	1990	2000	2010	2020	2023	2024
SALARIÉS	34.146	46.756	68.261	92.724	99.412	95.256
RÉSIDENTS LUXEMBOURGEOIS	26 %	21 %	15 %	12 %	12 %	12 %
RÉSIDENTS ÉTRANGERS	47 %	43 %	39 %	33 %	31 %	30 %
FRONTALIERS LUXEMBOURGEOIS	-	-	-	2 %	2 %	2 %
FRONTALIERS ÉTRANGERS*	27 %	36 %	46 %	55 %	55 %	55 %
SALARIÉS MASCULINS	78 %	77 %	76 %	74 %	73 %	71 %
SALARIÉS FÉMININS	22 %	23 %	24 %	26 %	27 %	29 %

*Le pourcentage de frontaliers relatif à l'année 1990 a été estimé.

UNE FORTE DÉPENDANCE ENVERS LES FRONTALIERS

En 2024, **55 % des salariés** de l'Artisanat étaient des travailleurs frontaliers, une part en forte hausse par rapport à **27 % en 1990**. Avec une croissance annuelle moyenne de **4 %** du nombre de frontaliers depuis 2008, cette dépendance continue d'augmenter vis-à-vis des salariés résidents, ayant enregistré une croissance de 1,5 % en 2024.

Parmi ces frontaliers, **53 %** habitent en France, **26 %** en Allemagne, et **21 %** en Belgique.

MAINTIEN DE LA PART DES RÉSIDENTS LUXEMBOURGEOIS DANS L'ARTISANAT

La part des salariés résidents luxembourgeois est passée de **26 % en 1990** à seulement **12 % en 2024**, bien que leur nombre ait légèrement augmenté en valeur absolue.

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET INTÉGRATION

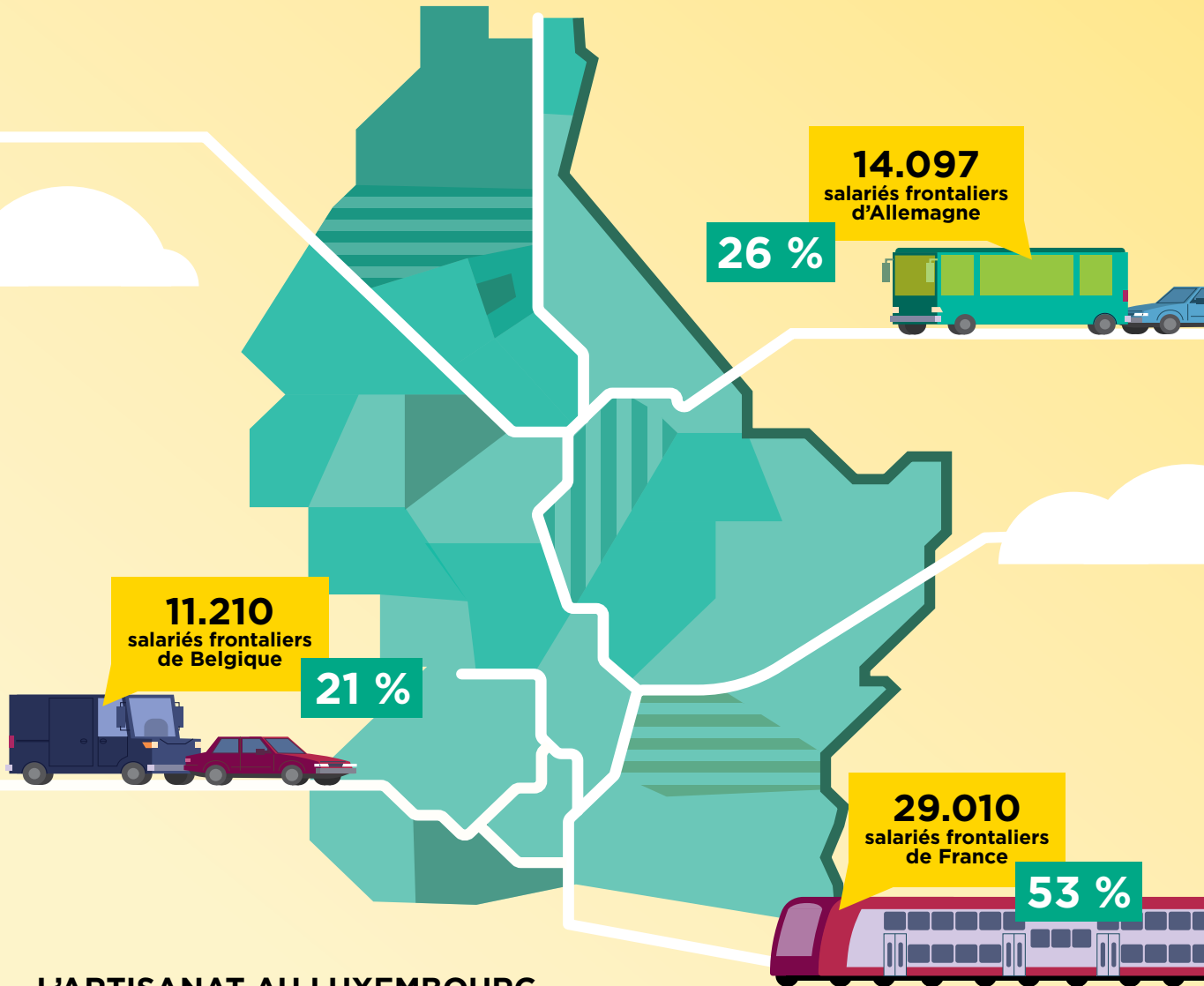
L'Artisanat promeut la participation accrue des femmes et des jeunes aux métiers artisanaux pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. La part des femmes est passée de **22 % en 1990** à **29 % en 2024**, mais des écarts significatifs entre les sexes subsistent encore selon les clusters (cf. pp. 32-39).

DÉFIS DE MOBILITÉ ET SOLUTIONS POUR L'HÉBERGEMENT DES SALARIÉS

Les entreprises et leurs salariés font face à des défis croissants liés au transport et au logement, notamment une pénurie de logements abordables à proximité des centres économiques. Pour y remédier, **il est crucial d'avancer les projets pilotes de partenariats public-privé (PPP) et de favoriser des solutions innovantes qui soutiennent un accroissement substantiel de logements dédiés aux salariés.**

L'ARTISANAT : VECTEUR D'INTÉGRATION

NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRONTALIERS
ET SALARIÉS SELON LA NATIONALITÉ



L'ARTISANAT AU LUXEMBOURG
95.256 SALARIÉS



29 %



24 %



15 %



13 %



9 %



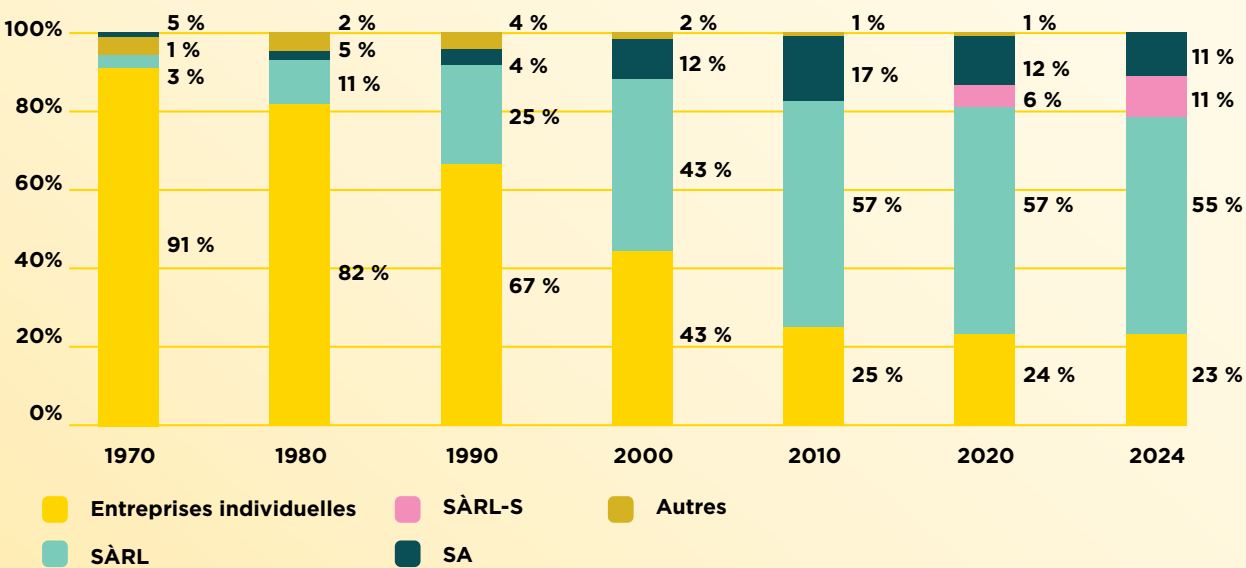
10 %

LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

STATUTS JURIDIQUES

	1990	2000	2010	2020	2024	Variation 2023-2024
TOTAL D'ENTREPRISES	3.724	4.153	5.499	8.031	9.120	2 %
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	2.479	1.803	1.388	1.899	2.155	5 %
SOCIÉTÉS	1.245	2.350	4.111	6.132	6.965	1 %
S.À R.L.	943	1.765	3.159	4.614	4.978	-1 %
S.À R.L.-S	-	-	-	455	963	17 %
S.A.	145	505	911	1.033	989	-2 %
AUTRES	157	80	41	30	35	-15 %

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES TYPES D'ENTREPRISES



LA SÀRL : LE STATUT JURIDIQUE DE RÉFÉRENCE DANS L'ARTISANAT

LA SÀRL, UN STATUT DOMINANT

En 2024, **55 % des entreprises artisanales** ont adopté le statut de société à responsabilité limitée (SÀRL), confirmant sa position dominante dans le secteur. Ce statut reste apprécié pour sa structure flexible et sa limitation de responsabilité.

ROBUSTESSE ET PÉRENNITÉ

Les entreprises sous forme de **SA**, représentant **11 % des entreprises du secteur**, montrent une **meilleure résilience face aux crises**, avec un taux de radiation relativement bas (**7 % des radiations en 2024**), en comparaison avec d'autres formes juridiques.

LA SÀRL-S

AVANTAGES

✓ **Faibles coûts d'établissement :**
capital minimum de 1 €, idéal pour les très petites entreprises (TPE).

✓ **Processus de création simple :**
constitution sous signature privée sans passer par un notaire.

✓ **Responsabilité limitée :**
protection du patrimoine personnel des associés.

ÉVOLUTION DES STATUTS JURIDIQUES

Les **SÀRL simplifiées (SÀRL-S)**, introduites en 2017, ont vu leur proportion doublée depuis 2020, pour désormais atteindre **11 % des entreprises artisanales**, et ce grâce à leurs faibles exigences en capital et leur simplicité de création. Tandis que les entreprises individuelles, autrefois prédominantes, ne constituent plus que **23 %** des structures en 2024.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le **recours croissant à la SÀRL-S** reflète son attractivité pour les entreprises de petite taille nécessitant peu d'investissements initiaux. Cependant, elle reste moins adaptée aux métiers exigeant des capitaux élevés pour des équipements ou infrastructures.

INCONVÉNIENTS

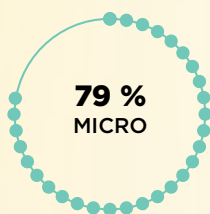
✗ **Limitation du capital :**
plafond de 12.000 €, nécessitant une conversion en SÀRL classique au-delà (pas d'automatisme).

✗ **Crédibilité réduite :**
faible attractivité pour les banques et investisseurs.

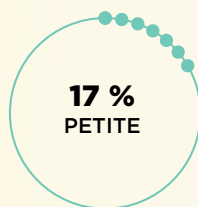
✗ **Répartition limitée des bénéfices :**
mise en réserve de 5 % des bénéfices jusqu'à ce que les fonds propres atteignent 12.000 €.

L'ARTISANAT : TROIS QUARTS DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »

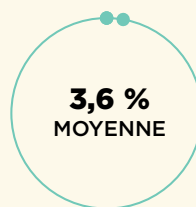
% D'ENTREPRISES 2024



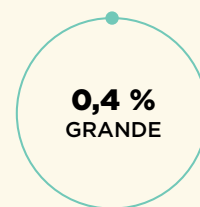
0-9 salariés



10-49 salariés

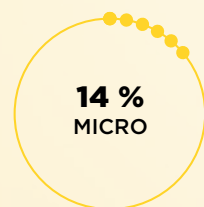


50-249 salariés

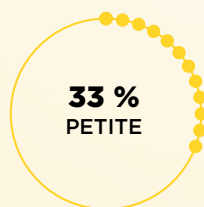


plus de 249 salariés

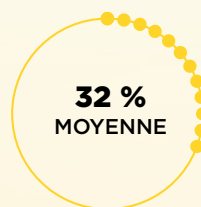
% DE SALARIÉS 2024



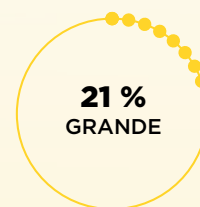
0-9 salariés



10-49 salariés



50-249 salariés



plus de 249 salariés

TAILLE DES ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2024
ENTREPRISES	3.724	4.153	5.499	8.031	9.120
MICRO (0-9 SALARIÉS)	2.946	3.116	4.052	6.179	7.244
SANS SALARIÉS	1.132	1.195	1.664	2.851	3.613
1-9 SALARIÉS	1.814	1.921	2.388	3.328	3.631
PETITE (10-49 SALARIÉS)	644	860	1.188	1.499	1.510
MOYENNE (50-249 SALARIÉS)*	134	164	231	313	326
GRANDE (PLUS DE 249 SALARIÉS)	-	13	28	40	40

*Pour les années 1990, il s'agit de la classe de « plus de 49 salariés »

L'ARTISANAT : 80 % DES SALARIÉS OCCUPÉS PAR DES PME

TAILLE DES ENTREPRISES

	1990	2000	2010	2020	2024
MICRO (0-9 SALARIÉS)	79 %	75 %	74 %	77 %	79 %
SANS SALARIÉS	30 %	29 %	30 %	36 %	39 %
1-9 SALARIÉS	49 %	46 %	44%	41 %	40 %
PETITE (10-49 SALARIÉS)	17 %	21 %	22 %	19 %	17%
MOYENNE (50-249 SALARIÉS)*	4 %	3,7 %	3,5 %	3,5 %	3,6 %
GRANDE (PLUS DE 249 SALARIÉS)	-	0,3 %	0,5 %	0,5 %	0,4 %

**Pour les années 1990, il s'agit de la classe de « plus de 49 salariés ».*

LA PLACE MAJEURE DES PME DANS L'ARTISANAT

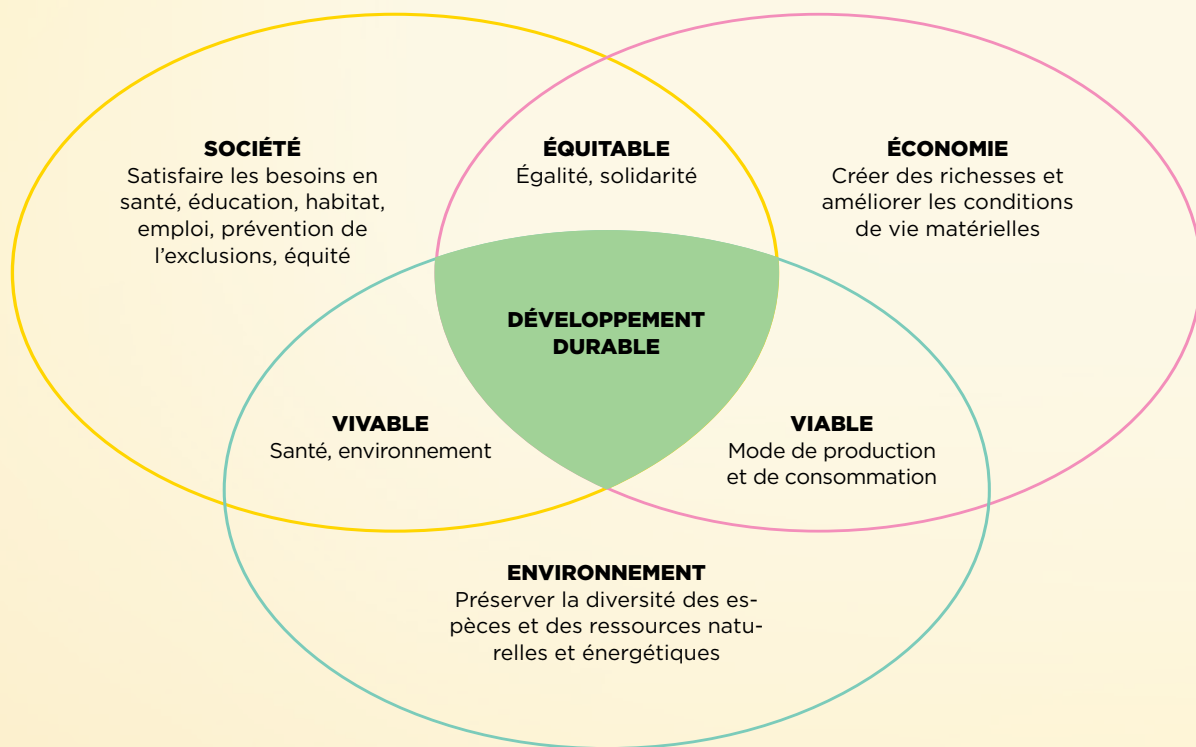
En 2024, **80 % des salariés** de l'Artisanat travaillent dans des petites et moyennes entreprises (PME), qui représentent **99,6 %** des entreprises artisanales.

En 2024, **les micro-entreprises** (0 à 9 salariés) représentaient **79 % des entreprises** artisanales, mais n'employaient que **14 % des salariés**. Les **petites entreprises** (10 à 49 salariés), bien qu'elles ne constituent que **17 % des structures**, concentraient **33 % de l'emploi**. Les **moyennes entreprises** (50 à 249 salariés) étaient encore moins nombreuses (4 % des entreprises), mais employaient **32 % des salariés**. Enfin, les **grandes entreprises**, représentant seulement **0,4 % du total**, occupaient une part importante de l'emploi, soit **21 % des salariés** du secteur.

PETITES ENTREPRISES : DES DÉFIS SUPPLÉMENTAIRES À SURMONTER

La **taille médiane** des entreprises artisanales reste modeste, avec seulement **2 salariés par entreprise en 2024**. Cette **petite taille engendre plusieurs défis significatifs**. La **complexification des charges administratives** pèse plus lourdement sur les petites entreprises, rendant nécessaire une simplification administrative et l'application du principe « Think Small First » au niveau national. De plus, la **gestion de l'absentéisme, des maladies, et des régimes avantageux de congés spéciaux est plus difficile** pour ces petites structures. Enfin, **les conditions de financement sont souvent plus ardues** pour les petites entreprises, ajoutant une couche supplémentaire de complexité à leur gestion quotidienne.

RÔLE DE L'ARTISANAT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



MOTEURS DE L'ÉCONOMIE DURABLE ET DE LA TRANSITION

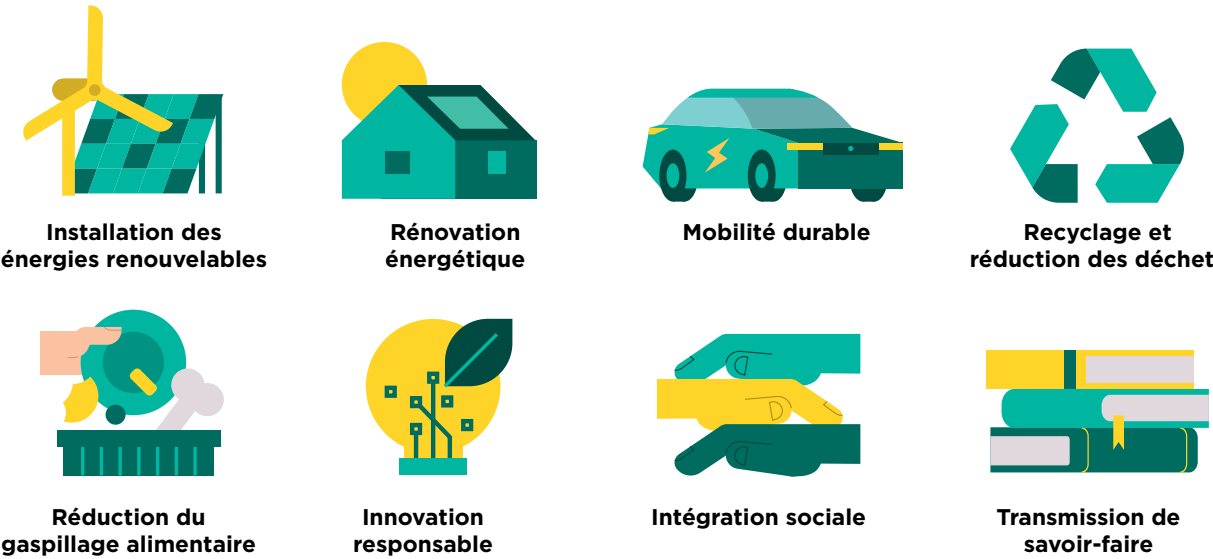
L'Artisanat luxembourgeois joue un rôle crucial dans la transition énergétique et climatique grâce à son ancrage local et ses pratiques durables. En offrant des services et des emplois de proximité réduisant les trajets et limitant ainsi l'empreinte carbone tout en solidifiant le tissu social et économique local. Les Artisans participent activement à la rénovation énergétique des bâtiments, améliorant l'efficacité énergétique, et l'installation de systèmes d'énergie renouvelable, visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

De plus, l'économie des ressources et de la réparation sont au cœur de leur activité, contribuant à la réduction des déchets et à la prolongation de la durée de vie des biens. Les petites structures artisanales favorisent un environnement de travail sain et sécurisé, renforçant ainsi le bien-être des collaborateurs et la cohésion sociale.

COMMENT LES ARTISANS SOUTIENNENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET S'Y PRÉPARENT

LES INITIATIVES DES ARTISANS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT NOMBREUSES ET VARIÉES, NOTAMMENT DANS LES DOMAINES SUIVANTS :



LES ARTISANS SE PRÉPARENT À FAIRE ENCORE PLUS ET TOUJOURS MIEUX AVEC LE SOUTIEN DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

	2024	2023
Participants aux formations continues sur les thématiques de durabilité	371*	413
Nombre total de formations en lien avec la durabilité	45	35
Participants aux évènements de sensibilisation, d'information et d'orientation sur la durabilité	457	431
Rendez-vous d'accompagnement	219	226
Soumission de demandes d'aide SME Packages Sustainability	52	16
Soumission de demandes d'aide Starter Kit RSE	6	7

**Il est important de noter que la réduction du nombre de participants est certainement liée à la crise, et aux autres urgences auxquelles les entreprises doivent faire face.*

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ARTISANAT : LA LABÉLISATION

De nombreux artisans se labélisent pour prouver leur engagement et leurs standards élevés. Les labels valorisent leurs compétences et savoir-faire, tout en renforçant leur image de marque et de qualité. Les labels les plus courants dans l'Artisanat comprennent :



SUPERDRECKSKESCHT® FIR BETRIBER

Reconnaissance de la gestion environnementale par la SDK intégrant la prévention, la préparation aux fins de réutilisation, de recyclage et de toute autre valorisation, jusqu'à l'élimination des déchets.

En 2024, 21 % (vs 22 % en 2023) des entreprises membres de la SDK sont des entreprises artisanales et 60 % (43 % en 2023) d'entre elles sont détentrices du label



NOHALTEG AN D'ZUKUNFT +

Formation continue autour de la construction de bâtiments durables et à haute performance énergétique proposée par la Chambre des Métiers, en collaboration avec l'« energieagence ». L'objectif est de garantir une qualité élevée lors de la construction et de la rénovation de bâtiments et d'intégrer des aspects de durabilité.

Depuis 2024, les formations nécessaires à l'obtention de ce label sont gratuites grâce au « Fonds pour une Transition Juste », en partenariat avec le Ministère du Travail





SÉCHER A GESOND MAT SYSTEM

Le label offre aux entreprises une image de qualité en matière de sécurité et de santé au travail et leur permet surtout de bénéficier d'un conseil personnalisé et d'un accompagnement par les agents du Service Prévention de l'Association d'assurance accident (AAA).

En 2024, ce label a vu les demandes d'obtention et de renouvellement augmenter de 46 % (en 2023 : 50 %)



ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE

Le label ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE de l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR) valorise la contribution au développement durable de l'entreprise et confirme la création de valeur partagée.

En 2024, 26 % des entreprises portant ce label sont des entreprises artisanales (en 2023 : 24 %)



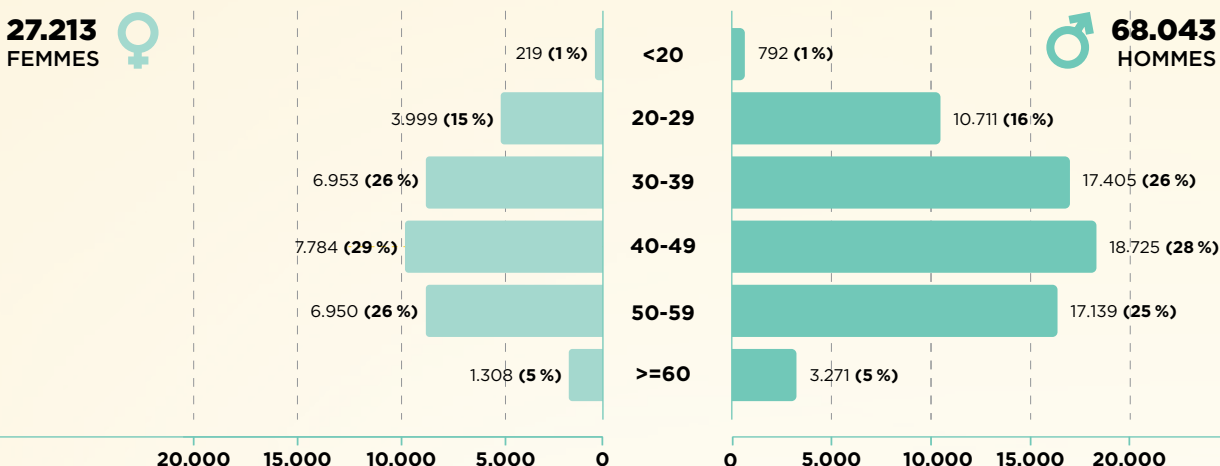
MADE IN LUXEMBOURG

Ce label permet aux entreprises enregistrées d'identifier l'origine luxembourgeoise de leurs produits et services. Le critère local a fortement gagné en importance les dernières années dans le choix des consommateurs.

En 2024, le nombre d'entreprises artisanales ayant reçu le label a augmenté de 24 %, contre 35 % en 2023

LA TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE : UN DÉFI POUR L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS 2024



UN BESOIN URGENT DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Malgré les difficultés conjoncturelles, la grande majorité des entreprises artisanales peinent à trouver des profils qualifiés. Ces besoins s'expliquent par la **création de nouveaux postes liés à l'évolution des modèles d'affaires et par le remplacement en 2024 des 1.566 salariés partis en retraite ou recrutés** par d'autres secteurs économiques.

UN DÉFI AGGRAVÉ PAR LA PYRAMIDE DES ÂGES

La pyramide des âges des salariés de l'Artisanat montre qu'**au cours des dix prochaines années, entre 24.000 et 28.000 départs en retraite devront être remplacés**, représentant environ un quart des salariés actuels du secteur. Cette situation pose un défi majeur en termes de transmission des savoir-faire.

LE RÔLE CLÉ DES SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS

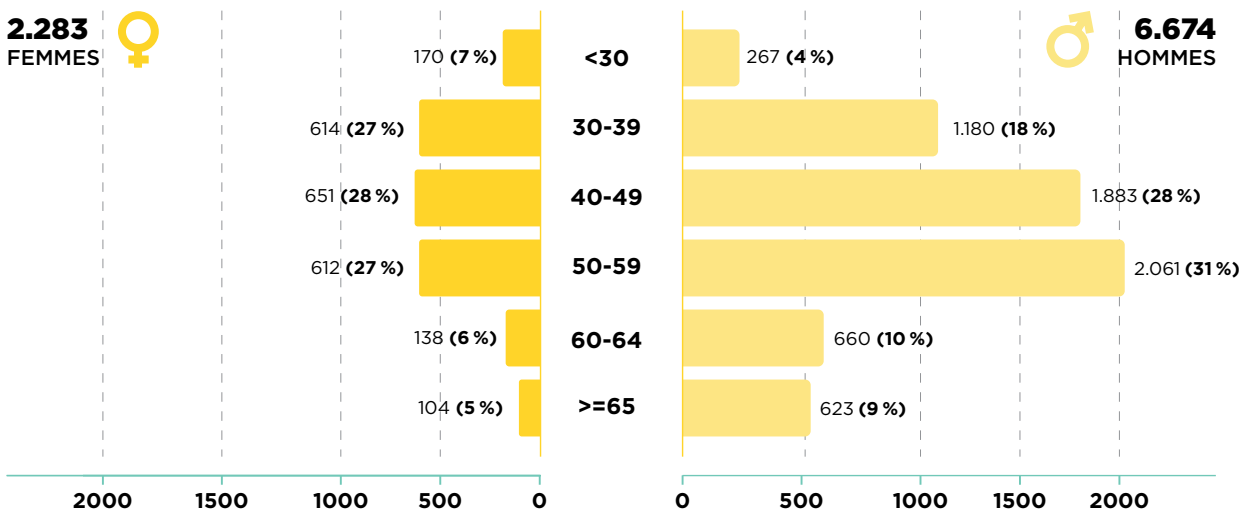
Les **salariés âgés de plus de 50 ans** jouent un **rôle crucial dans la transmission du savoir-faire**. Grâce à leur expérience, ils peuvent occuper des fonctions de mentorat ou de tutorat, particulièrement dans le cadre de l'apprentissage artisanal, où la transmission des compétences techniques et manuelles est essentielle.

ENCOURAGER LA RELÈVE

L'Artisanat a besoin de jeunes talents dynamiques pour prendre la relève et combiner savoir-faire traditionnel et technologies modernes. **Des formations** telles que le Certificat de Capacité Professionnelle (CCP), le Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) et le Brevet de Maîtrise (BdM) **sont conçues pour préparer efficacement la future génération d'artisans** (cf. p.24).

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES : UN VECTEUR ASSURANT LA PÉRENNITÉ DE L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES GÉRANTS 2024



UN ENJEU POUR PRÈS DE LA MOITIÉ DES CHEFS D'ENTREPRISE

En 2024, **47 % des chefs d'entreprises** âgés de 50 ans ou plus doivent envisager une transmission, représentant **un ensemble d'entreprises comportant 51 % des salariés du secteur**. Cela souligne leur importance dans le maintien de la dynamique économique artisanale.

PRÉPARER LA RELÈVE

Avec plus de **1.500 chefs d'entreprises** ayant dépassé les 60 ans, la recherche de successeurs compétents devient une priorité. Cette régénération économique pourrait impacter **près de 16.400 salariés** dans un avenir proche.

UN OUTIL POUR FACILITER LES TRANSMISSIONS

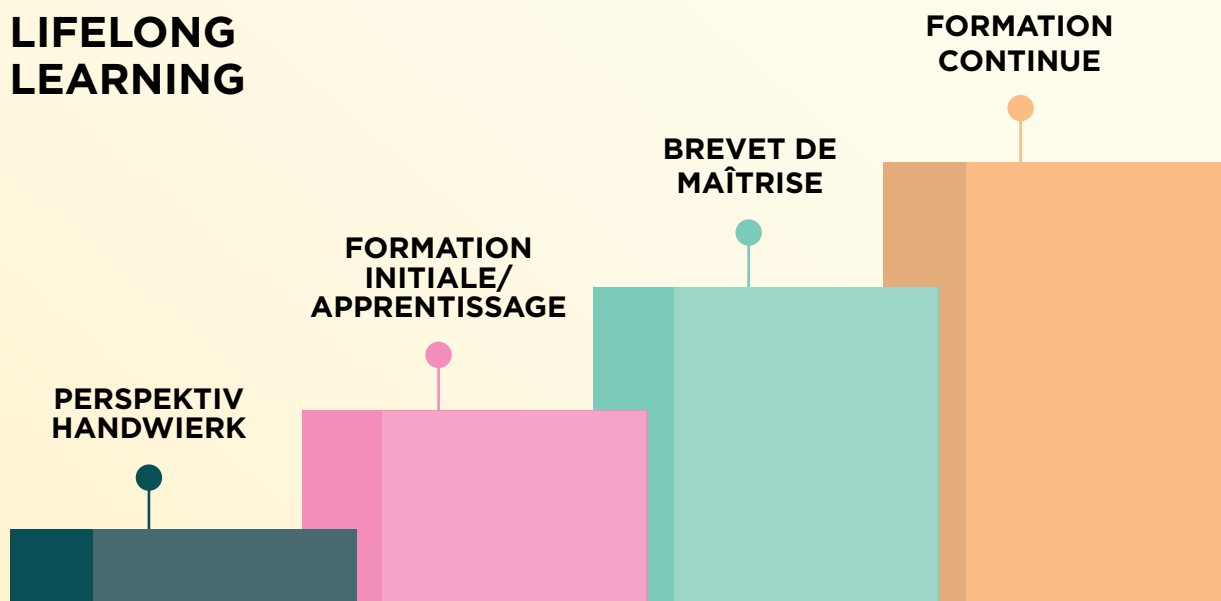
La Chambre des Métiers a mis en place une bourse d'entreprises, un outil permettant de mettre en relation cédants et repreneurs en toute confidentialité, contribuant à sécuriser les transitions et à préserver les emplois : <https://www.businesstransfer.lu/fr>.

UNE ÉVOLUTION POSITIVE AU NIVEAU DES FEMMES CHEFFES D'ENTREPRISES ET DES GÉRANTES

En 2024, **26 % des chefs d'entreprises** artisanales étaient des femmes, contre seulement **6 % en 1980**. De plus, la pyramide des âges montre que les gérantes sont en moyenne **de 3 ans et demi** plus jeunes que leurs homologues masculins.

L'ARTISANAT ACCOMPAGNE ET OFFRE DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE

LIFELONG LEARNING



PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT AUPRÈS DES ÉLÈVES, DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS

- ▶ En 2024 **plus de 7.000 personnes** dont **plus de 3.000 élèves et enseignants** ont participé à un workshop ou une activité de sensibilisation à l'Artisanat.

OUVERTURE DE PERSPECTIVES DANS L'ARTISANAT

- ▶ Large offre de perspectives de développement personnel et de carrière susceptible de motiver les jeunes.

SENSIBILISER AUX OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE QUE PROPOSE LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

- ▶ **Rencontres dans les écoles et lycées, ateliers pratiques** combinant créativité et techniques manuelles et événements visant à éveiller la passion pour l'Artisanat et l'esprit d'entreprendre.
- ▶ Mise en avant des talents tout en **suscitant d'éventuelles vocations pour le secteur.**

LES PERSPECTIVES POUR LES JEUNES : L'APPRENTISSAGE

LES QUALIFICATIONS ACQUISES DANS L'ARTISANAT SERVENT DE TREMPLIN POUR UNE PREMIÈRE ENTRÉE DANS LE SECTEUR.

DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)

- ▶ Formation de référence pour la qualification des collaborateurs dans l'Artisanat
- ▶ **Choix parmi 39 métiers différents**, organisés en alternance école/entreprise sous contrat d'apprentissage
- ▶ Formation essentielle pour fournir un travail artisanal de qualité selon les règles de l'art

CERTIFICAT DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (CCP)

- ▶ Qualification de base et ticket d'entrée dans la vie professionnelle
- ▶ **Choix parmi 19 métiers différents**, organisés en alternance école/entreprise sous contrat d'apprentissage

DIPLÔME DE TECHNICIEN (DT)

- ▶ Formation plus approfondie et théorique limitée à un nombre restreint de métiers artisanaux

INCITATION À LA FORMATION D'APPRENTIS

- ▶ Transmission de connaissances et savoir-faire en entreprise
- ▶ Garantie d'avoir de futurs salariés qualifiés qui répondent aux besoins de l'entreprise et de la société

INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS

- ▶ 82 % des diplômés de l'apprentissage artisanal trouvent un emploi ou continuent leur formation dans les 6 mois
- ▶ 61 % des diplômés trouvent leur premier emploi dans leur entreprise formatrice

1.666
APPRENTIS

420
DIPLÔMES
DÉCERNÉS

82 %
DIPLÔMÉS
EN EMPLOI /
FORMATION
APRÈS 6 MOIS

BREVET DE MAÎTRISE ET FORMATION CONTINUE : UNE ALLIANCE POUR L'EXCELLENCE

BREVET

490
CANDIDATS

100
DIPLOMÉS

2.302
TOTAL DES SÉANCES
DE COURS ORGANISÉES

FORMATION CONTINUE

1.868
INSCRIPTIONS

168
FORMATIONS
PROPOSÉES

322
CERTIFICATIONS
ÉMISES

2.125
NOMBRE
D'HEURES DE
FORMATION
RÉALISÉES

66
NOMBRE DE
FORMATEURS

UNE FORMATION D'EXCELLENCE

La formation d'excellence pour les indépendants ou responsables au sein d'une entreprise artisanale, via les **26 Brevets de Maîtrise**, est organisée par métier ou par domaine d'activités.

BREVET DE MAÎTRISE : LE LABEL DE QUALITÉ ET QUALIFICATIONS CLÉS

Le Brevet de Maîtrise constitue une **garantie pour un savoir-faire managérial de qualité et à la pointe du progrès**. Il représente des compétences professionnelles et sociales liées à l'entrepreneuriat, telles que l'innovation, la résolution de problèmes, le management d'entreprise et un haut niveau d'expertise technique.

LE RÔLE CRUCIAL DE LA FORMATION CONTINUE

En 2024, le développement des compétences à travers le catalogue de formations continues de la Chambre des Métiers est illustré à travers les chiffres-clés mettant en lumière l'offre constante d'opportunités de formation de qualité, adaptées aux besoins évolutifs des artisans.

LES PISTES DE DÉVELOPPEMENT DU MODÈLE ARTISANAT ACTUEL

TRADITIONNEL « MODÈLE ARTISANAT » (« EN ESCALIER »)

- ▶ Le traditionnel « Modèle Artisanat » se traduit par l'équation suivante : DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) – Brevet de Maîtrise – Création d'entreprise / Formation d'apprentis.
- ▶ Il assure la relève, le développement et la pérennisation du secteur de l'Artisanat.

LIMITES ACTUELLES DU MODÈLE

- ▶ Sachant qu'à terme, le modèle traditionnel ne peut toutefois plus répondre seul aux **besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée**.
- ▶ Il faut donc tracer des voies d'accès nouvelles aux métiers de l'Artisanat à des personnes qui ont opté pour d'autres parcours scolaires et professionnels.

NÉCESSITÉ DE DIVERSIFICATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL

- ▶ Besoin d'ouverture à d'autres voies de formation et de niveaux de qualification
- ▶ Introduction à terme d'un modèle comprenant des offres de formation supérieure professionnelle complémentaires et des passerelles systématiques.
- ▶ Mise en place de nouvelles qualifications professionnelles **BAC+2** par exemple dans les domaines du bois, de la construction et de la serrurerie.
- ▶ Élargissement de l'offre de formations avec des **BTS, Bachelors, et Masters** via des collaborations transfrontalières.



LES ENTREPRISES DOUBLENT DE TAILLE APRÈS 5 ANS

TAUX DE SURVIE	2019	1 AN	3 ANS	5 ANS
Taux d'entreprises actives	100 %	91 %	75 %	66 %
Taille moyenne	1,6	2,3	3,3	3,3

UN TAUX DE SURVIE QUI S'ALIGNE AVEC LA MOYENNE

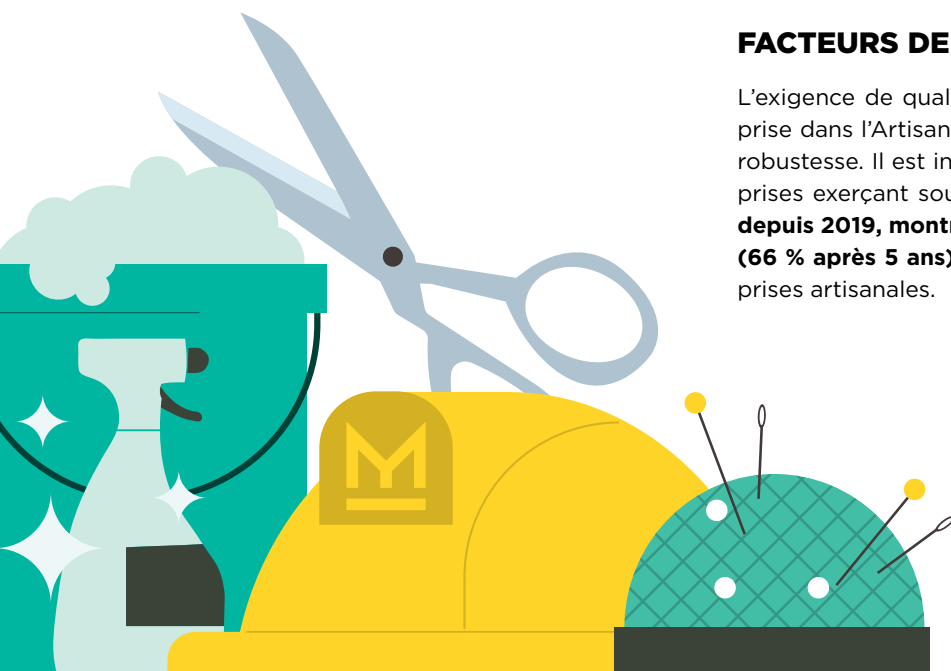
Parmi les entreprises artisanales créées en 2019, **66 % étaient toujours actives en 2024**, un taux proche de la moyenne nationale de 67 % observée pour les entreprises tous secteurs confondus créées entre 2012 et 2017. Cela illustre la résilience des entreprises du secteur, et ce malgré les crises récentes.

UNE CROISSANCE SOUTENUE DE L'EMPLOI

Les entreprises artisanales créées en 2019 ont vu leur taille moyenne doubler en 3 ans, passant de **1,6 salarié en 2019 à 3,3 salariés en 2022**. Cette progression rapide reflète la capacité de ces entreprises à se développer dans les premières années d'activité. **Or, ces entreprises n'ont pas pu croître au-delà des 3,3 salariés jusqu'en 2024, en raison notamment de la situation conjoncturelle.**

FACTEURS DE ROBUSTESSE

L'exigence de qualifications pour établir une entreprise dans l'Artisanat (listes A et B) contribue à leur robustesse. Il est intéressant de noter que les entreprises exerçant sous le statut de la **SÀRL-S, créées depuis 2019, montrent un taux de survie semblable (66 % après 5 ans)** à celui de l'ensemble des entreprises artisanales.



L'IMPORTANCE DE L'ARTISANAT EN GRANDE RÉGION

292.029 ENTREPRISES*



821.256 SALARIÉS*



32.224 APPRENTIS*



■ Luxembourg
 ■ Grand Est
 ■ Sarre
 ■ Wallonie
 ■ Rhénanie-Palatinat

*Les chiffres indiqués se basent sur les dernières données connues de 2022 et 2023.

CROISSANCE DE L'ARTISANAT EN GRANDE RÉGION

L'Artisanat de la Grande Région regroupe 292.029 entreprises, employant 821.256 salariés et formant 32.224 apprentis. Depuis 2021, le nombre de salariés dans les entreprises artisanales a augmenté de 11,2 % en Grande Région, tandis que le nombre d'apprentis a diminué de 4 %.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET SALARIÉS : FOCUS SUR LE GRAND EST ET LE LUXEMBOURG

Près de 50 % de ces entreprises sont situées dans le Grand Est, bien que le nombre de salariés n'y représente que 26 % du total en Grande Région. Les proportions sont quant à elles inversées au Luxembourg : 12 % des salariés, pour seulement 3 % des entreprises.

APPRENTISSAGE ET EMPLOI EN RHÉNANIE-PALATINAT, GRAND EST ET SARRE : UNE RÉPARTITION INÉGALE

La Rhénanie-Palatinat compte la plus grande partie des apprentis (56 %), mais seulement 19 % des entreprises. La part d'apprentis en Grand Est et en Sarre est proche (respectivement 14 % et 14 %), alors que la part des salariés et le nombre d'entreprises sont plus importants en Grand Est.

TAILLE MOYENNE DES ENTREPRISES : COMPARAISON AVEC LA GRANDE RÉGION

Les entreprises artisanales luxembourgeoises, avec une taille moyenne de 11 salariés, sont plus grandes que celles des régions voisines, comme la Sarre ou le Grand Est, où la moyenne est respectivement de 5,3 salariés et de 2 salariés.

RÉFORME DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT : CRÉATION ET INTÉGRATION DE NOU- VEAUX CORPS DE MÉTIER AU SEIN DES CLUSTERS ARTISANAUX

La réforme du droit d'établissement marque un **pas décisif sur la voie de la modernisation** de la législation afférente **et de la dynamisation de l'entrepreneuriat luxembourgeois**, notamment dans le secteur de l'Artisanat. Un des objectifs poursuivis par cette réforme est de garantir une ouverture et une flexibilisation nécessaire au dynamisme entrepreneurial de l'Artisanat, notamment en ajoutant de nouvelles activités qui tiennent

compte de l'évolution technique du secteur et en simplifiant l'accès à certaines activités professionnelles inscrites sur une nouvelle liste C.

Le tableau suivant dresse le bilan un an après la mise en vigueur du nouveau cadre légal et présente les entreprises actives dans les nouvelles autorisations d'établissement, ainsi que l'emploi qu'elles ont créé :

	ENTREPRISES	SALARIÉS
ALIMENTATION		
Distillateur-brasseur-malteur	6	34
Producteur-artisan d'aliments	20	150
SOINS À LA PERSONNE		
Confectionneur d'articles de cosmétiques	1	0
Barbier	5	7
Tatoueur	17	4
Toiletteur pour animaux de compagnie	13	4
MODE		
Repasseur	0	0
TRANSFORMATION DES MÉTAUX ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES		
Dépanneur en serrurerie	0	0
MÉCANIQUE AUTOMOBILE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE		
Mécanicien de cycles	4	0
PRESTATIONS DE SERVICES LIÉES À L'AUTOMOBILE		
Remorqueur	2	1
Nettoyeur manuel de véhicules	9	2
INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT		
Mécanicien de matériel d'incendie	0	0
Concepteur d'installations des techniques du bâtiment	3	21
Réparateur de matériel de communication mobiles	1	0
ENTRETIEN & MAINTENANCE DU BÂTIMENT		
Chasseur de nuisibles	1	5
Aide-ménagère	22	24
Agent technique d'immeuble	48	36
CRÉATIONS FLORALES, ENTRETIEN DES FORÊTS ET JARDINS		
Entrepreneur de travaux forestiers	2	6
COMMUNICATION, MULTIMÉDIA ET SPECTACLE		
Producteur de son	12	5
ARTISANAT D'ART ET ACTIVITÉS DIVERSES		
Designer	16	1

RÉORGANISATION DES ACTIVITÉS ARTISANALES EN CLUSTERS

ENTREPRISES

2010



2024



EMPLOI

2010



2024



■ 1 autorisation ■ 2 autorisations ■ 3 autorisations ■ ≥ 4 autorisations

ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS SECTORIELLES

Depuis 2019, la Chambre des Métiers a réorganisé les activités artisanales en 16 clusters, regroupant les entreprises selon la connexité technique des autorisations d'établissement. Ce modèle facilite l'analyse des multiples activités exercées par une même entreprise. **En 2023, une réforme du droit d'établissement a été initiée, donnant lieu dès 2024 à la création et l'intégration de nouvelles activités au sein des clusters.**

PRISE EN COMPTE DE LA PLURALITÉ DES ACTIVITÉS

En 2024, 36 % des entreprises artisanales détiennent au moins deux autorisations d'établissement. Ces entreprises représentent la moitié de l'emploi du secteur et sont généralement plus grandes que celles avec une seule autorisation.

UN OUTIL STATISTIQUE PERFORMANT

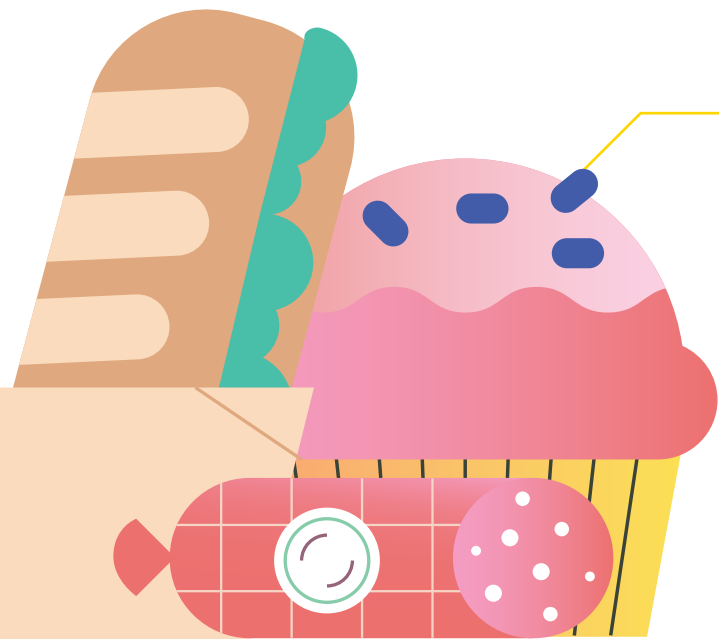
Les clusters permettent une répartition précise des emplois entre les différentes autorisations détenues par une entreprise. Cela offre une meilleure visibilité des évolutions économiques et des tendances structurelles de chaque sous-secteur.

PRISE EN COMPTE DE LA RÉFORME DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT

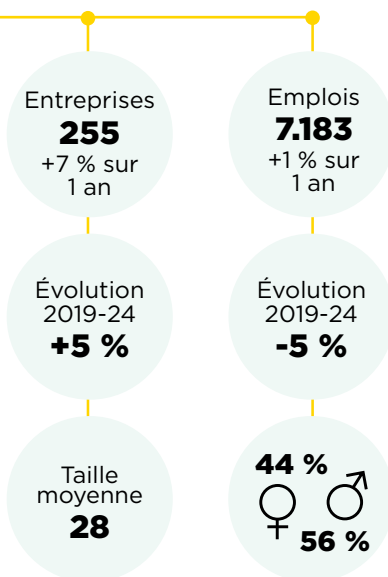
Les 21 nouvelles activités créées avec la réforme du droit d'établissement de 2023 ont été réparties dans les 16 clusters artisanaux selon le tableau à la page 30. En 2024, 202 entreprises ont été actives dans une de ces 21 activités et ont généré 301 emplois salariés au total.

LES CLUSTERS DE L'ARTISANAT

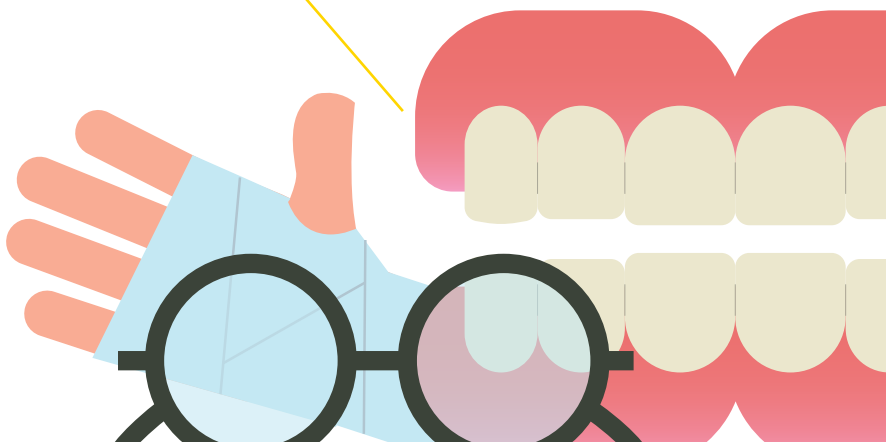
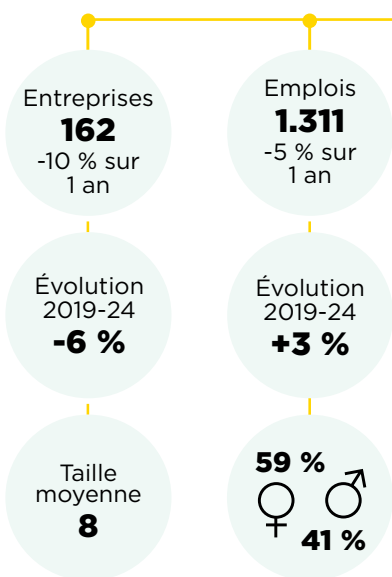
Les clusters représentent une nouvelle méthode d'élaboration des statistiques de l'Artisanat qui a été développée en 2019 par la Chambre des Métiers. Plus d'informations sur ce concept et sur d'autres statistiques concernant l'Artisanat sont disponibles sur www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques



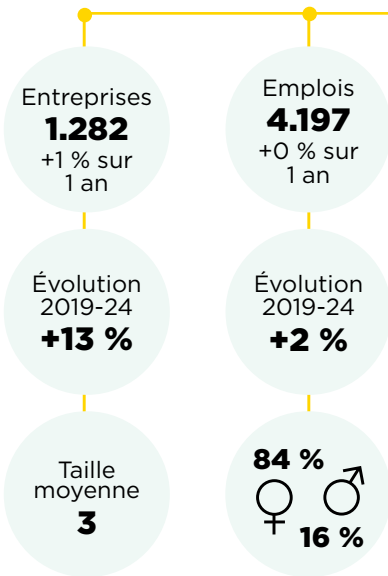
ALIMENTATION



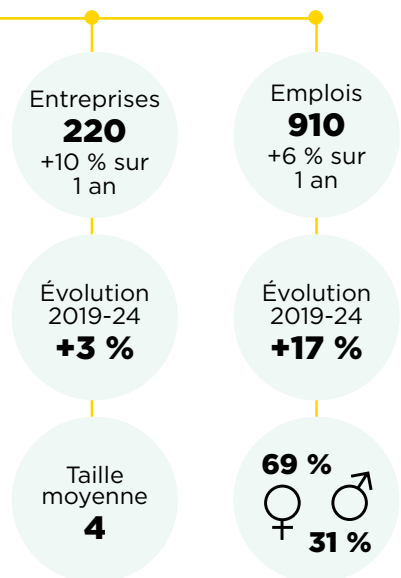
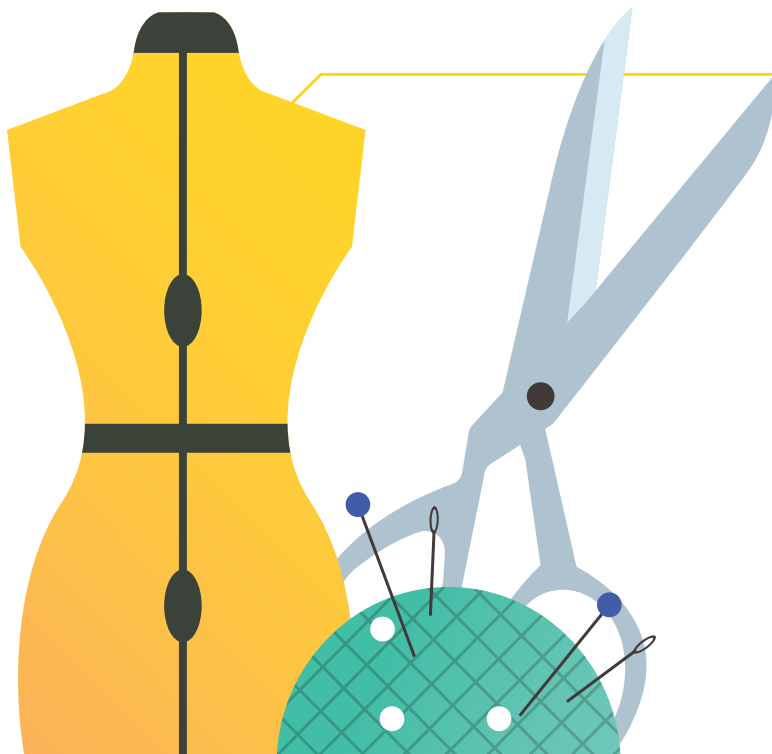
SANTÉ



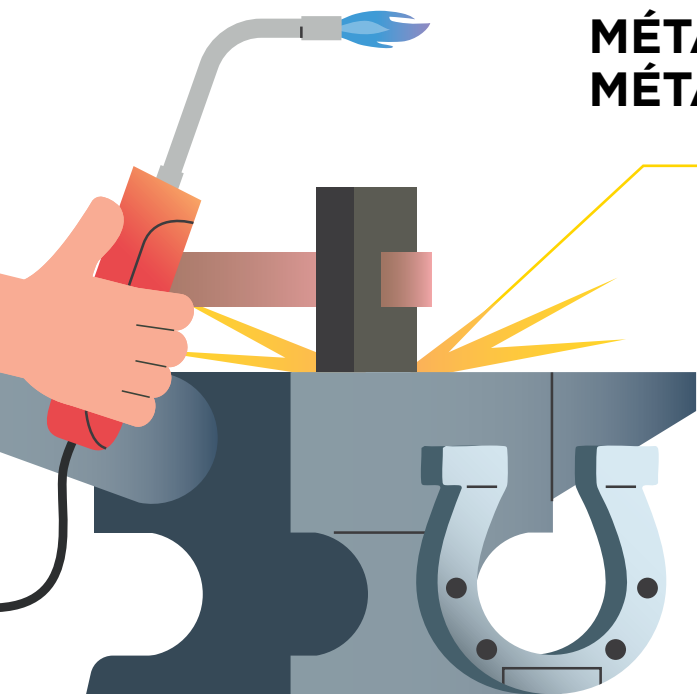
SOINS À LA PERSONNE



MODE



TRANSFORMATION DES MÉTAUX ET CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES



Entreprises
276
+2 % sur
1 an

Emplois
4.115
-3 % sur
1 an

Évolution
2019-24
+4 %

Évolution
2019-24
+12 %

Taille
moyenne
15

10 %
♀ 90 %
♂

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Entreprises
100
+4 % sur
1 an

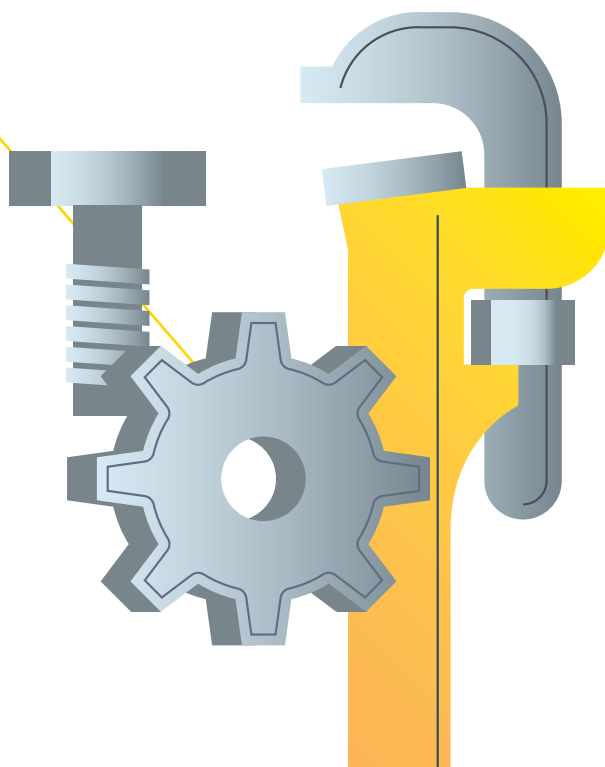
Emplois
1.723
-3 % sur
1 an

Évolution
2019-24
-6 %

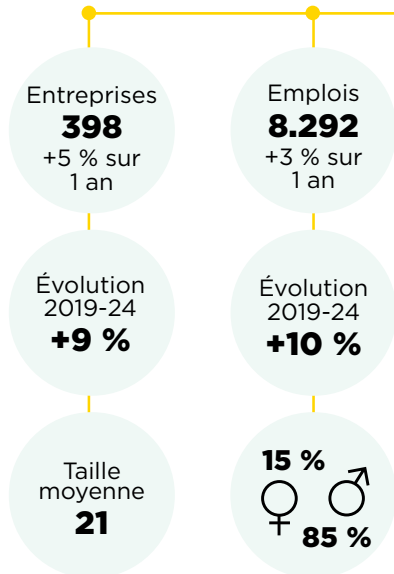
Évolution
2019-24
-16 %

Taille
moyenne
17

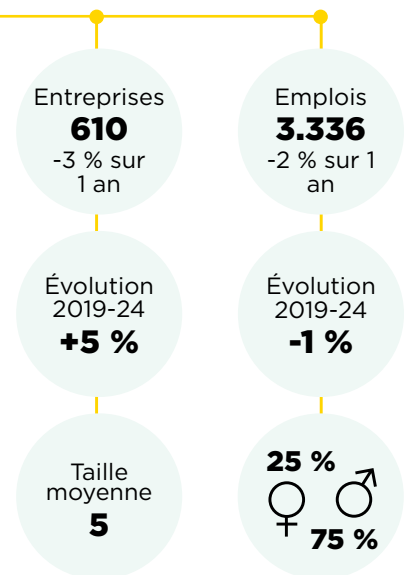
12 %
♀ 88 %
♂



MÉCANIQUE AUTOMOBILE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE



PRESTATIONS DE SERVICES LIÉS À L'AUTOMOBILE



GROS-ŒUVRE ET GÉNIE CIVIL



Entreprises
1.099
-7 % sur
1 an

Emplois
19.101
-11 % sur
1 an

Évolution
2019-24
+9 %

Évolution
2019-24
-3 %

Taille
moyenne
17

8 %
♀ ♂
92 %

INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

Entreprises
1.114
-2 % sur
1 an

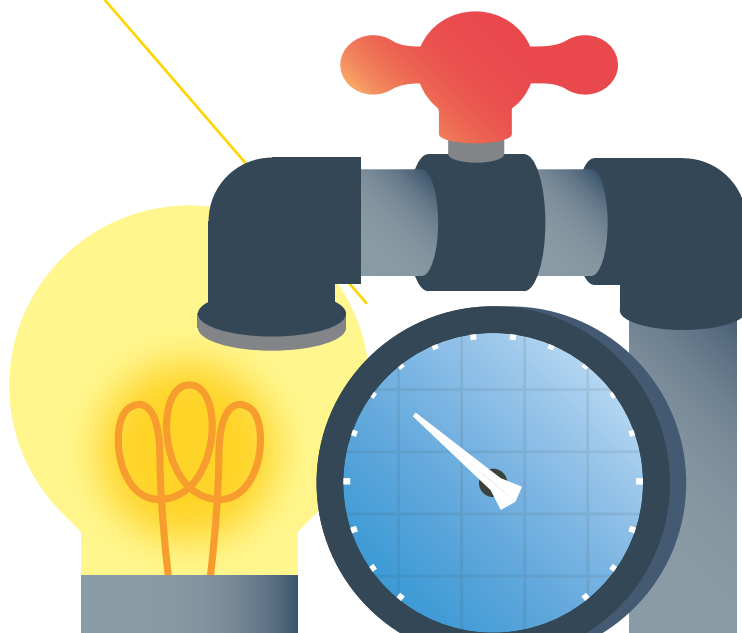
Emplois
17.406
-3 % sur 1
an

Évolution
2019-24
11 %

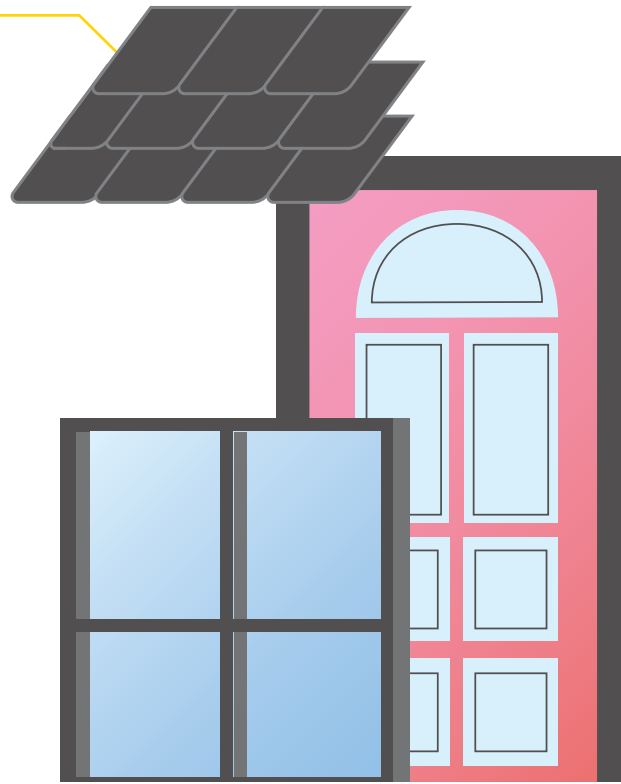
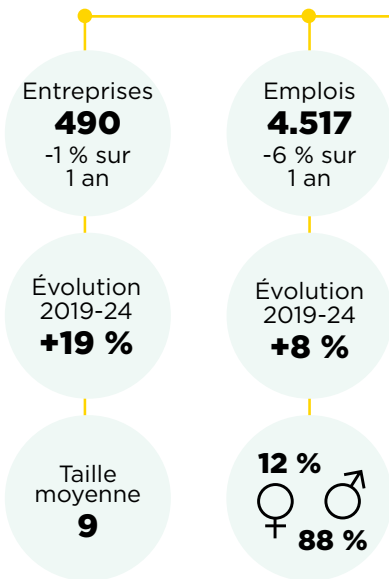
Évolution
2019-24
4 %

Taille
moyenne
16

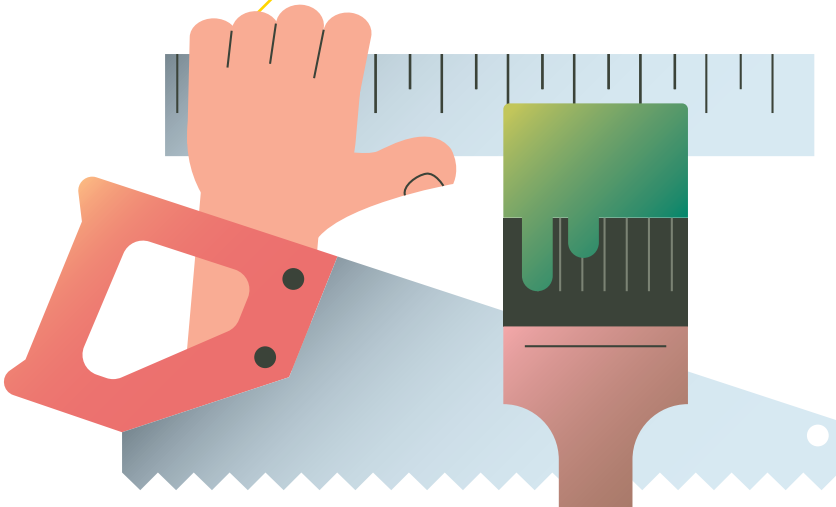
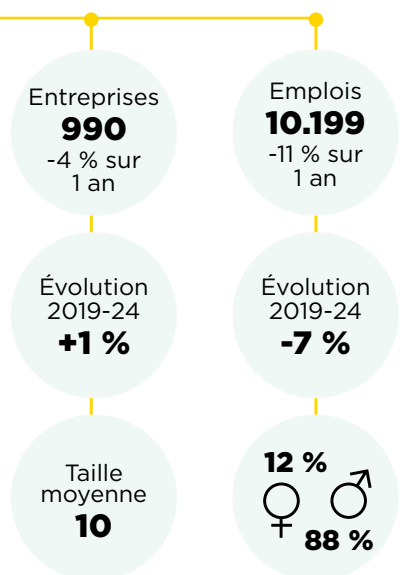
11 %
♀ ♂
89 %



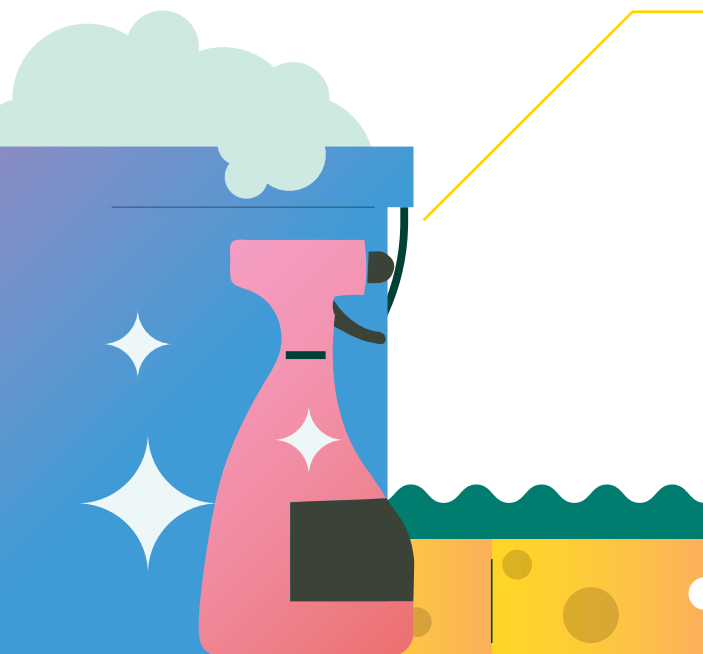
FERMETURE DU BÂTIMENT



PARACHÈVEMENT



ENTRETIEN & MAINTENANCE DU BÂTIMENT



Entreprises
573
+18 % sur
1 an

Emplois
16.164
+3 % sur
1 an

Évolution
2019-24
+78 %

Évolution
2019-24
+26 %

Taille
moyenne
28

78 % ♀
22 % ♂

CRÉATIONS FLORALES, ENTRETIEN DES FORÊTS ET JARDINS

Entreprises
346
+4 % sur
1 an

Emplois
1.928
+7 % sur
1 an

Évolution
2019-24
+26 %

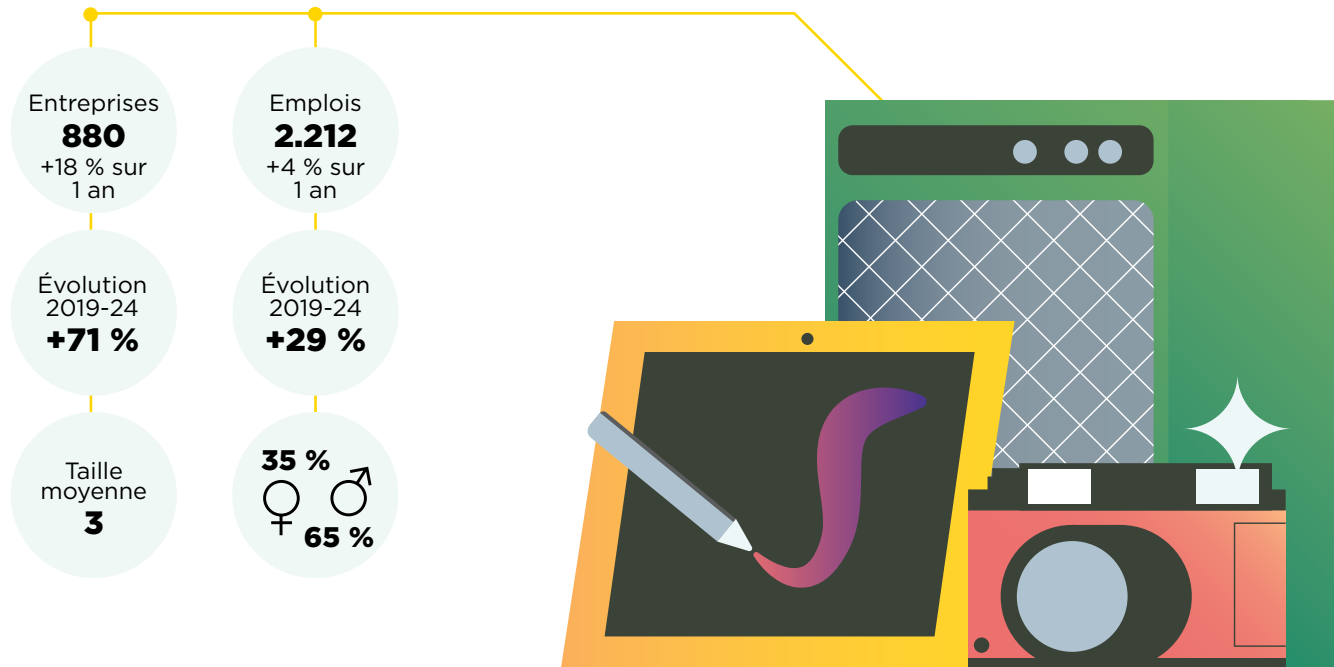
Évolution
2019-24
+47 %

Taille
moyenne
6

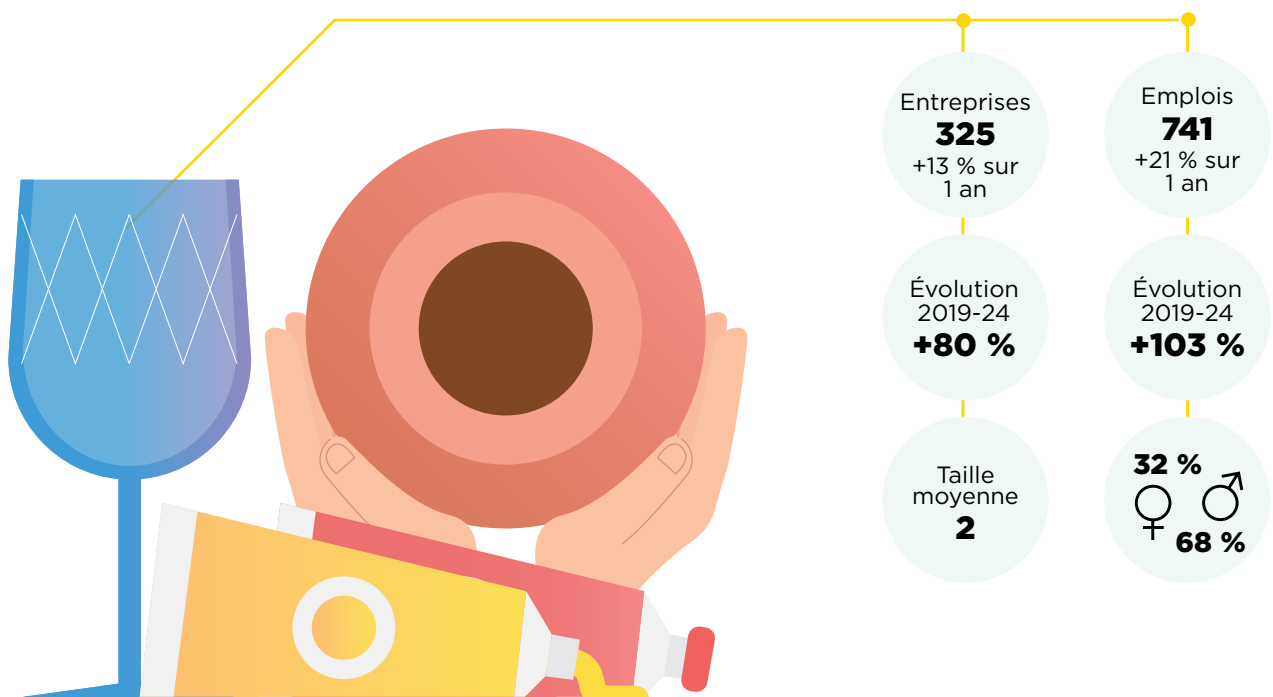
25 % ♀
75 % ♂



COMMUNICATION, MULTIMÉDIA & SPECTACLE



ARTISANAT D'ART ET ACTIVITÉS DIVERSES



ANNEXE : LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

ACTIVITÉS ARTISANALES

LISTES



ALIMENTATION

Boulangier-pâtissier	A
Boucher	A
Traiteur	A
Fabricant de glaces, de gaufres et de crêpes	B
Meunier	B
Chevillard-abatteur de bestiaux	B
Fabricant de salaisons et de tripes	B
Distillateur-brasseur-malteur	C
Producteur-artisan d'aliments	C



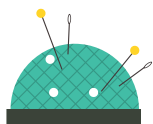
SANTÉ

Opticien-optométriste	A
Audio-prothésiste	A
Prothésiste-dentaire	A
Orthopédiste-cordonnier-bandagiste	A
Mécanicien de matériel médico-chirurgical	B



SOINS À LA PERSONNE

Coiffeur	A
Esthéticien	A
Pédicure	B
Manucure-maquilleur	B
Confectionneur d'articles de cosmétiques	B
Barbier	B
Tatoueur	C
Toiletteur pour animaux de compagnie	C



MODE

Styliste	B
Nettoyeur à sec-blanchisseur	B
Cordonnier réparateur	B
Bijoutier-orfèvre-horloger	B
Retoucheur de vêtements	B
Repasseur	C



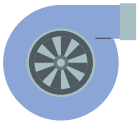
TRANSFORMATION DES MÉTAUX ET CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

Entrepreneur de constructions métalliques	A
Forgeron-galvaniseur-entrepreneur de traitement de surfaces métalliques	B
Maréchal-ferrant	B
Chaudronnier-constructeur de réservoirs et de pièces en tôle	B
Dépanneur en serrurerie	B
Fabricant de panneaux de signalisation et de plaques d'immatriculation	B



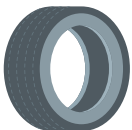
MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Mécanicien en mécanique générale	A
Armurier	A
Bobineur	A
Affûteur d'outils	B
Constructeur de fours de production	B



MÉCANIQUE AUTOMOBILE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

Mécatronicien de machines et de matériels industriels, de la construction et de matériels agricoles et viticoles	A
Mécatronicien d'autos et de motos	A
Constructeur-réparateur de carrosseries	A
Constructeur-réparateur de bateaux	B
Débosseleur-peintre de véhicules	B
Mécanicien de cycles	B



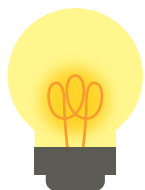
PRESTATIONS DE SERVICES LIÉS À L'AUTOMOBILE

Exploitant d'auto-école	A
Expert en automobiles	A
Agent de maintenance de véhicules-vulcanisateur	B
Remorqueur	C
Nettoyeur manuel de véhicules	C
Loueur de taxis et de voitures de location	C
Loueur d'ambulances	C



GROS-ŒUVRE ET GÉNIE CIVIL

Entrepreneur de construction et de génie civil	A
Entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité	A
Entrepreneur de terrassement, d'excavation, de canalisation, d'asphaltage, de bitumage - poseur de jointements, ferrailleur pour béton armé-entrepreneur de forage et d'ancrage	B
Confectionneur de chapes	B



INSTALLATIONS TECHNIQUES DU BÂTIMENT

Installateur chauffage-sanitaire-frigoriste	A
Électricien	A
Installateur d'ascenseurs, de monte-charges, d'escaliers mécaniques et de matériel de manutention	A
Installateur d'équipements électroniques	A
Réparateur de machines domestiques, de jeux et d'automates	B
Mécanicien de matériel d'incendie	B
Installateur d'enseignes lumineuses	B
Recycleur d'équipements électriques et électroniques	B
Ramoneur-fumiste-nettoyeur de toitures-constructeur-poseur de cheminées et de poêles	B
Concepteur d'installations des techniques du bâtiment	C
Réparateur de matériel de communication mobile	C



FERMETURE DU BÂTIMENT

Charpentier-couvreur-ferblantier	A
Fabricant-poseur de volets et de jalousies	B
Installateur de mesures de sécurité en altitude	B
Monteur-constructeur d'échafaudages	B
Poseur-monteur de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués	B
Poseur de systèmes de protection solaire	B
Vitrier-miroitier	B



PARACHÈVEMENT

Menuisier-ébéniste	A
Carreleur-marbrier-tailleur de pierres	A
Peintre-plafonneur-façadier	A
Poseur-monteur et restaurateur d'éléments préfabriqués et de parquets	B
Aménageur de locaux	B



ENTRETIEN & MAINTENANCE DU BÂTIMENT

Chasseur de nuisibles	B
Nettoyeur de bâtiments et de monuments	B
Aide ménagère	C
Agent technique d'immeuble	C

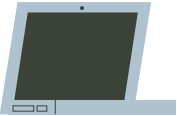


CRÉATIONS FLORALES, ENTRETIEN DES FORÊTS ET JARDINS

Entrepreneur paysagiste	B
-------------------------	---

Entrepreneur de travaux forestiers	B
------------------------------------	---

Fleuriste	B
-----------	---



COMMUNICATION, MULTIMÉDIA ET SPECTACLE

Relieur	B
---------	---

Opérateur de son, de lumière et d'éclairage	B
---	---

Fabricant-réparateur d'instruments de musique	B
---	---

Maquettiste	B
-------------	---

Imprimeur	B
-----------	---

Producteur de son	C
-------------------	---

Exploitant d'un atelier graphique	C
-----------------------------------	---

Photographe-cadreur	C
---------------------	---

Cartonnier	C
------------	---

Accordeur d'instruments de musique	C
------------------------------------	---

Réalisateur de décors de théâtre, de cinéma et de télévision	C
--	---

ARTISANAT D'ART ET ACTIVITÉS DIVERSES

Instructeur de natation	A
-------------------------	---

Entrepreneur de pompes funèbres	B
---------------------------------	---

Activités artisanales travaillant le bois, peintre laqueur sur bois, encadreur, sculpteur-tourneur sur bois	C
---	---

Activités artisanales travaillant le métal, graveur, étameur, fondeur d'art, repousseur sur métaux, fabricant d'articles de fausse bijouterie, ferronnier d'art	C
---	---

Activités artisanales travaillant les minéraux, souffleur de verre, tailleur-graveur sur verre et cristal, potier-céramiste, émailleur, vitrier d'art, sculpteur de pierres, mosaïste	C
---	---

Activités artisanales travaillant les fibres, tisserand, lissier, brodeur, tricoteur	C
--	---

Activités artisanales travaillant les matériaux divers, fabricant de jouets et d'objets de souvenirs, constructeur de cadrans solaires, cirier, rempailleur-vannier, fabricant de fleurs artificielles, fabricant d'ornements d'église, relieur d'art	C
---	---

Designer	C
----------	---





**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
CHIFFRÉES DE L'ARTISANAT SUR**

► www.cdm.lu/artisanat/chiffres-et-statistiques

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1604 · L-1016 Luxembourg
T : (+352) 42 67 67-1
E : economie@cdm.lu

cdm.lu
handwierk.lu
services.cdm.lu
formations.cdm.lu